

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

16 MARS 2022

COMPTE RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le seize mars, à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Creuse Confluence », s'est réuni à la salle « La Source » d'Evau Les Bains, sous la présidence de Monsieur Nicolas SIMONNET.

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 3 mars 2022

Etaient présents :

- MM. : ALANORE J-B., BEUZE D., BONNAUD J., BOURSAUT S., BRIAULT T., COUTURIER L., FLEURAT P., FOULON F., FRANCHAISSE P., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., LASAREFF W., LAUVERGNAT J-C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOUILLERAT A., ORSAL P., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., SIMONNET N., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.
- MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., BUCHET C., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., DUMOND M., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PARY C., PATERNOSTRE C., ROBY C., VIALLE M-T.

Excusé(e)s :

- MM. : ASPERTI P., BOUDARD M., CARON C., DELCUZE M., DERBOULE R., GIROIX G. (pouvoir à PIOLE L.).
- MMES : BUNLON MC., CREUZON C.

Absent(e)s non excusés (es) :

- MMES : BUNLON D., ROGET V.

Secrétaire de séance : Madame VIALLE Marie-Thérèse

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Approbation des comptes de gestion 2021 : budget principal et budgets annexes

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021 ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Budget Principal - 40200).

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 40200 PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		3 561 614,55		570 003,39		4 131 617,94
Opérations de l'exercice	6 736 982,79	6 784 892,04	396 225,98	942 578,37	7 133 208,77	7 727 470,41
TOTAUX	6 736 982,79	10 346 506,59	396 225,98	1 512 581,76	7 133 208,77	11 859 088,35
Résultats de clôture		3 609 523,80		1 116 355,78		4 725 879,58
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	6 736 982,79	10 346 506,59	396 225,98	1 512 581,76	7 133 208,77	11 859 088,35
Résultats définitifs		3 609 523,80		1 116 355,78		4 725 879,58

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021-40201 Enfance Jeunesse

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 40201 ENFANCE JEUNESSE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			86 238,95		86 238,95	
Opérations de l'exercice	1 026 232,78	1 026 232,78	28 214,56	207 526,93	1 054 447,34	1 233 759,71
TOTAUX	1 026 232,78	1 026 232,78	114 453,51	207 526,93	1 140 686,29	1 233 759,71
Résultats de clôture				93 073,42		93 073,42
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 026 232,78	1 026 232,78	114 453,51	207 526,93	1 140 686,29	1 233 759,71
Résultats définitifs				93 073,42		93 073,42

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 : 40202 budget Ecoles

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 40202 ECOLES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			170 540,03		170 540,03	
Opérations de l'exercice	1 525 930,00	1 525 930,00	255 257,77	505 365,66	1 781 187,77	2 031 295,66
TOTAUX	1 525 930,00	1 525 930,00	425 797,80	505 365,66	1 951 727,80	2 031 295,66
Résultats de clôture				79 567,86		79 567,86
Restes à réaliser			98 646,86	68 142,76	98 646,86	68 142,76
TOTAUX CUMULES	1 525 930,00	1 525 930,00	524 444,66	573 508,42	2 050 374,66	2 099 438,42
Résultats définitifs				49 063,76		49 063,76

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 : 40203 budget Déchets

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2021 – Budget Déchets

COMPTE ADMINISTRATIF 40203 COLLECTE TRAITEMENT DECHETS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		20 020,94	1 623,69	35 986,24	1 623,69	56 007,18
Opérations de l'exercice	2 061 889,54	2 149 585,40	108 846,52	347 060,00	2 170 736,06	2 496 645,40
TOTAUX	2 061 889,54	2 169 606,34	110 470,21	383 046,24	2 172 359,75	2 552 652,58
Résultats de clôture		107 716,80		272 576,03		380 292,83
Restes à réaliser			1 433 761,43	245 537,58	1 433 761,43	245 537,58
TOTAUX CUMULES	2 061 889,54	2 169 606,34	1 544 231,64	628 583,82	3 606 121,18	2 798 190,16
Résultats définitifs		107 716,80	915 647,82		807 931,02	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 : 40204 budget Service public administratif de Tourisme

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 40204 SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF DE TOURISME

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	426,51			2 238,41	426,51	2 238,41
Opérations de l'exercice	378 201,10	410 337,08	43 771,00	52 102,06	421 972,10	462 439,14
TOTAUX	378 627,61	410 337,08	43 771,00	54 340,47	422 398,61	464 677,55
Résultats de clôture		31 709,47		10 569,47		42 278,94
Restes à réaliser			57 033,00	35 165,48	57 033,00	35 165,48
TOTAUX CUMULES	378 627,61	410 337,08	100 804,00	89 505,95	479 431,61	499 843,03
Résultats définitifs		31 709,47	11 298,05			20 411,42

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 : budget 40205 Assainissement

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 40205 ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		84 842,66		347 215,93		432 058,59
Opérations de l'exercice	764 113,23	825 486,35	1 578 681,47	1 185 731,89	2 342 794,70	2 011 218,24
TOTAUX	764 113,23	910 329,01	1 578 681,47	1 532 947,82	2 342 794,70	2 443 276,83
Résultats de clôture		146 215,78	45 733,65			100 482,13
Restes à réaliser			781 493,11	1 050 989,80	781 493,11	1 050 989,80
TOTAUX CUMULES	764 113,23	910 329,01	2 360 174,58	2 583 937,62	3 124 287,81	3 494 266,63
Résultats définitifs		146 215,78		223 763,04		369 978,82

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 : budget 40206 Piscine

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 40206 PISCINE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				309 042,86		309 042,86
Opérations de l'exercice	449 876,82	449 876,82	142 471,90	96 789,83	592 348,72	546 666,65
TOTAUX	449 876,82	449 876,82	142 471,90	405 832,69	592 348,72	855 709,51
Résultats de clôture				263 360,79		263 360,79
Restes à réaliser			34 307,00	8 480,13	34 307,00	8 480,13
TOTAUX CUMULES	449 876,82	449 876,82	176 778,90	414 312,82	626 655,72	864 189,64
Résultats définitifs				237 533,92		237 533,92

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 : budget 40207 Cinéma

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 40207 CINEMA ALPHA

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	53 311,37			166 987,95	53 311,37	166 987,95
Opérations de l'exercice	160 927,27	214 238,64	5 708,62	18 058,06	166 635,89	232 296,70
TOTAUX	214 238,64	214 238,64	5 708,62	185 046,01	219 947,26	399 284,65
Résultats de clôture				179 337,39		179 337,39
Restes à réaliser			74 933,00	289 850,00	74 933,00	289 850,00
TOTAUX CUMULES	214 238,64	214 238,64	80 641,62	474 896,01	294 880,26	689 134,65
Résultats définitifs				394 254,39		394 254,39

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 : budget 40208 tiers lieu Boussac

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 40208 TIERS LIEU BOUSSAC

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				370 587,32		370 587,32
Opérations de l'exercice	1 979,00	1 979,00		13 332,39	1 979,00	15 311,39
TOTAUX	1 979,00	1 979,00		383 919,71	1 979,00	385 898,71
Résultats de clôture				383 919,71		383 919,71
Restes à réaliser			92 555,00	262 785,01	92 555,00	262 785,01
TOTAUX CUMULES	1 979,00	1 979,00	92 555,00	646 704,72	94 534,00	648 683,72
Résultats définitifs				554 149,72		554 149,72

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 : budget 40209 Médiathèque

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 40209 MEDIATHEQUE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				2 418,86		2 418,86
Opérations de l'exercice	186 589,39	186 589,39	73 146,05	67 170,68	259 735,44	253 760,07
TOTAUX	186 589,39	186 589,39	73 146,05	69 589,54	259 735,44	256 178,93
Résultats de clôture			3 556,51		3 556,51	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	186 589,39	186 589,39	73 146,05	69 589,54	259 735,44	256 178,93
Résultats définitifs			3 556,51		3 556,51	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 : budget 40210 MAISONS DE SANTE

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 40210 MAISONS DE SANTE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				737 324,15		737 324,15
Opérations de l'exercice	278 590,52	278 590,52	156 316,68	198 759,28	434 907,20	477 349,80
TOTAUX	278 590,52	278 590,52	156 316,68	936 083,43	434 907,20	1 214 673,95
Résultats de clôture				779 766,75		779 766,75
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	278 590,52	278 590,52	156 316,68	936 083,43	434 907,20	1 214 673,95
Résultats définitifs				779 766,75		779 766,75

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 : budget 40211 Service SAD Gouzou

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 40211 SERVICE SAD GOUZON

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		3 763,75	3 208,43		3 208,43	3 763,75
Opérations de l'exercice	1 879,63	5 196,00	3 308,06	3 208,43	5 187,69	8 404,43
TOTAUX	1 879,63	8 959,75	6 516,49	3 208,43	8 396,12	12 168,18
Résultats de clôture		7 080,12	3 308,06			3 772,06
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 879,63	8 959,75	6 516,49	3 208,43	8 396,12	12 168,18
Résultats définitifs		7 080,12	3 308,06			3 772,06

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 : budget 40212 GEMAPI

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 40212 GEMAPI

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				1 122,06		1 122,06
Opérations de l'exercice	84 394,20	96 645,36	1 313,36	1 313,36	85 707,56	97 958,72
TOTAUX	84 394,20	96 645,36	1 313,36	2 435,42	85 707,56	99 080,78
Résultats de clôture		12 251,16		1 122,06		13 373,22
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	84 394,20	96 645,36	1 313,36	2 435,42	85 707,56	99 080,78
Résultats définitifs		12 251,16		1 122,06		13 373,22

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 : budget 40213 Aménagements logements

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 40213 AMENAGEMENT LOGEMENTS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		40 551,19	149 741,60		149 741,60	40 551,19
Opérations de l'exercice	9 195,89	6 057,52	79 299,44	144 350,48	88 495,33	150 408,00
TOTAUX	9 195,89	46 608,71	229 041,04	144 350,48	238 236,93	190 959,19
Résultats de clôture		37 412,82	84 690,56		47 277,74	
Restes à réaliser			780 132,30	463 027,79	780 132,30	463 027,79
TOTAUX CUMULES	9 195,89	46 608,71	1 009 173,34	607 378,27	1 018 369,23	653 986,98
Résultats définitifs		37 412,82	401 795,07		364 382,25	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 : budget 40214 Production électricité

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 40214 PRODUCTION ELECTRICITE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		8 015,44				8 015,44
Opérations de l'exercice	1 513,97	2 502,97			1 513,97	2 502,97
TOTAUX	1 513,97	10 518,41			1 513,97	10 518,41
Résultats de clôture		9 004,44				9 004,44
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 513,97	10 518,41			1 513,97	10 518,41
Résultats définitifs		9 004,44				9 004,44

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 : budget 40215 Atelier Distribution Presse

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 40215 ATELIER DISTRIBUTION PRESSE GOUZON

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		11 038,87	17 845,48		17 845,48	11 038,87
Opérations de l'exercice	10 809,11	29 154,00	18 734,19	17 845,48	29 543,30	46 999,48
TOTAUX	10 809,11	40 192,87	36 579,67	17 845,48	47 388,78	58 038,35
Résultats de clôture		29 383,76	18 734,19			10 649,57
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	10 809,11	40 192,87	36 579,67	17 845,48	47 388,78	58 038,35
Résultats définitifs		29 383,76	18 734,19			10 649,57

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 : budget 40216 Atelier Electricité Plomberie

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 40216 ATELIER ELECTRICITE PLOMBERIE GOUZON

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		1 072,10	8 344,54		8 344,54	1 072,10
Opérations de l'exercice	1 064,09	10 171,60	8 644,93	8 344,54	9 709,02	18 516,14
TOTAUX	1 064,09	11 243,70	16 989,47	8 344,54	18 053,56	19 588,24
Résultats de clôture		10 179,61	8 644,93			1 534,68
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 064,09	11 243,70	16 989,47	8 344,54	18 053,56	19 588,24
Résultats définitifs		10 179,61	8 644,93			1 534,68

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 : budget 40217 Nataquashop

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 40217 NATAQUASHOP

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	5 010,42		12 187,30		17 197,72	
Opérations de l'exercice	4 740,61	34 425,64	12 317,09		17 067,70	34 425,64
TOTAUX	9 751,03	34 425,64	24 504,39		34 265,42	34 425,64
Résultats de clôture		24 674,61	24 504,39			170,22
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	9 751,03	34 425,64	24 504,39		34 265,42	34 425,64
Résultats définitifs		24 674,61	24 504,39			170,22

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 : budget 40218 Atelier Traiteur Jarnages

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 40218 ATELIER TRAITEUR JARNAGES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				2 825,11		2 825,11
Opérations de l'exercice	1 301,35	1 301,35	5 663,66		6 965,01	1 301,35
TOTAUX	1 301,35	1 301,35	5 663,66	2 825,11	6 965,01	4 126,46
Résultats de clôture			2 838,55		2 838,55	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 301,35	1 301,35	5 663,66	2 825,11	6 965,01	4 126,46
Résultats définitifs			2 838,55		2 838,55	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 : budget 40219 Bâtiment Accueil Gouzon

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 40219 BAT ACCUEIL ENT GOUZON

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			83 548,80		83 548,80	
Opérations de l'exercice	7 124,00	7 124,00	918 137,79	20 324,37	925 261,79	27 448,37
TOTAUX	7 124,00	7 124,00	1 001 686,59	20 324,37	1 008 810,59	27 448,37
Résultats de clôture			981 362,22		981 362,22	
Restes à réaliser			344 535,29	1 337 832,07	344 535,29	1 337 832,07
TOTAUX CUMULES	7 124,00	7 124,00	1 346 221,88	1 358 156,44	1 353 345,88	1 365 280,44
Résultats définitifs				11 934,56		11 934,56

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 : budget 40220 Euroréservoir

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 40220 BATIMENT EURORESERVOIR GOUZON

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			360 542,68		360 542,68	
Opérations de l'exercice	16 306,32	60 561,00	1 073 645,95	1 221 940,17	1 089 952,27	1 282 501,17
TOTAUX	16 306,32	60 561,00	1 434 188,63	1 221 940,17	1 450 494,95	1 282 501,17
Résultats de clôture		44 254,68	212 248,46		167 993,78	
Restes à réaliser				204 071,68		204 071,68
TOTAUX CUMULES	16 306,32	60 561,00	1 434 188,63	1 426 011,85	1 450 494,95	1 486 572,85
Résultats définitifs		44 254,68	8 176,78			36 077,90

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 : budget 40221 Bâtiment fuel Parsac

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 40221 BATIMENT FIOUL PARSAC

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		2 690,08	7 216,98		7 216,98	2 690,08
Opérations de l'exercice	870,71	8 286,60	7 271,10	7 216,98	8 141,81	15 503,58
TOTAUX	870,71	10 976,68	14 488,08	7 216,98	15 358,79	18 193,66
Résultats de clôture		10 105,97	7 271,10			2 834,87
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	870,71	10 976,68	14 488,08	7 216,98	15 358,79	18 193,66
Résultats définitifs		10 105,97	7 271,10			2 834,87

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 : budget 40222 Atelier Chaudronnerie Gouzon

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 40222 ATELIER CHAUDRONNERIE DE GOUZON

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		32 222,51	85 246,20		85 246,20	32 222,51
Opérations de l'exercice	15 198,36	101 628,04	87 172,40	85 246,20	102 370,76	186 874,24
TOTAUX	15 198,36	133 850,55	172 418,60	85 246,20	187 616,96	219 096,75
Résultats de clôture		118 652,19	87 172,40			31 479,79
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	15 198,36	133 850,55	172 418,60	85 246,20	187 616,96	219 096,75
Résultats définitifs		118 652,19	87 172,40			31 479,79

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 : budget 40223 Atelier Stockage Jarnages

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 40223 BATIMENT STOCKAGE JARNAGES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				22 038,63		22 038,63
Opérations de l'exercice	6 646,65	24 735,52	48 733,37	52 352,95	55 380,02	77 088,47
TOTAUX	6 646,65	24 735,52	48 733,37	74 391,58	55 380,02	99 127,10
Résultats de clôture		18 088,87		25 658,21		43 747,08
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	6 646,65	24 735,52	48 733,37	74 391,58	55 380,02	99 127,10
Résultats définitifs		18 088,87		25 658,21		43 747,08

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 : budget 40224 Atelier Relais Lussat

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 40224 ATELIER RELAIS LUSSAT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		3 662,70	2 140,09		2 140,09	3 662,70
Opérations de l'exercice	4 854,30	7 488,28	5 701,18	5 465,09	10 555,48	12 953,37
TOTAUX	4 854,30	11 150,98	7 841,27	5 465,09	12 695,57	16 616,07
Résultats de clôture		6 296,68	2 376,18			3 920,50
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	4 854,30	11 150,98	7 841,27	5 465,09	12 695,57	16 616,07
Résultats définitifs		6 296,68	2 376,18			3 920,50

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 : budget 40225 ZAI

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 40225 ZAI

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	2 930,56		4 040,39		6 970,95	
Opérations de l'exercice	3 126,99	2 702,21	2 701,99		5 828,98	2 702,21
TOTAUX	6 057,55	2 702,21	6 742,38		12 799,93	2 702,21
Résultats de clôture	3 355,34		6 742,38		10 097,72	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	6 057,55	2 702,21	6 742,38		12 799,93	2 702,21
Résultats définitifs	3 355,34		6 742,38		10 097,72	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 : budget 40226 ZAC DE BELLEVUE

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 40226 ZAC BELLEVUE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		19 155,30	77 257,42		77 257,42	19 155,30
Opérations de l'exercice	241 946,62	241 341,86	240 367,83		482 314,45	241 341,86
TOTAUX	241 946,62	260 497,16	317 625,25		559 571,87	260 497,16
Résultats de clôture		18 550,54	317 625,25		299 074,71	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	241 946,62	260 497,16	317 625,25		559 571,87	260 497,16
Résultats définitifs		18 550,54	317 625,25		299 074,71	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 : budget 40227 Aménagement de zones

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 40227 AMENAGEMENT DE ZONES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		15 778,63	44 616,16		44 616,16	15 778,63
Opérations de l'exercice	577,38	539,38	3 639,00		4 216,38	539,38
TOTAUX	577,38	16 318,01	48 255,16		48 832,54	16 318,01
Résultats de clôture		15 740,63	48 255,16		32 514,53	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	577,38	16 318,01	48 255,16		48 832,54	16 318,01
Résultats définitifs		15 740,63	48 255,16		32 514,53	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 : budget 40228 Lotissement Jarnages

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 40228 LOTISSEMENT JARNAGES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	118,00		9 499,71		9 617,71	
Opérations de l'exercice	119,00				119,00	
TOTAUX	237,00		9 499,71		9 736,71	
Résultats de clôture	237,00		9 499,71		9 736,71	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	237,00		9 499,71		9 736,71	
Résultats définitifs	237,00		9 499,71		9 736,71	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 : budget 40229 Lotissement Gouzon

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 40229 LOTISSEMENT GOUZON

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		30 320,94	81 932,24		81 932,24	30 320,94
Opérations de l'exercice	84 893,00	61 538,06	1 363,72	83 295,96	86 256,72	144 834,02
TOTAUX	84 893,00	91 859,00	83 295,96	83 295,96	168 188,96	175 154,96
Résultats de clôture		6 966,00				6 966,00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	84 893,00	91 859,00	83 295,96	83 295,96	168 188,96	175 154,96
Résultats définitifs		6 966,00				6 966,00

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 : budget 40230 ZA Pierres Blanches

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 40230 ZA PIERRES BLANCHES

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			4 000,00		4 000,00	
Opérations de l'exercice						
TOTAUX			4 000,00		4 000,00	
Résultats de clôture			4 000,00		4 000,00	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES			4 000,00		4 000,00	
Résultats définitifs			4 000,00		4 000,00	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 : budget 40231 SPANC

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 40231 SPANC

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		41 845,78		11 546,33		53 392,11
Opérations de l'exercice	2 964,33	1 436,64	1 436,64	964,33	4 400,97	2 400,97
TOTAUX	2 964,33	43 282,42	1 436,64	12 510,66	4 400,97	55 793,08
Résultats de clôture		40 318,09		11 074,02		51 392,11
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	2 964,33	43 282,42	1 436,64	12 510,66	4 400,97	55 793,08
Résultats définitifs		40 318,09		11 074,02		51 392,11

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 : budget 40232 Atelier Allez

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 40232 ATELIER ALLEZ

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				108 337,58		108 337,58
Opérations de l'exercice	25 704,00	25 000,20		25 000,00	25 704,00	50 000,20
TOTAUX	25 704,00	25 000,20		133 337,58	25 704,00	158 337,78
Résultats de clôture	703,80			133 337,58		132 633,78
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	25 704,00	25 000,20		133 337,58	25 704,00	158 337,78
Résultats définitifs	703,80			133 337,58		132 633,78

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 : budget 40233 Multiple rural Budelière

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 40233 MULTIPLE RURAL DE BUDELIERE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		66 439,81		59 186,48		125 626,29
Opérations de l'exercice						
TOTAUX		66 439,81		59 186,48		125 626,29
Résultats de clôture		66 439,81		59 186,48		125 626,29
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		66 439,81		59 186,48		125 626,29
Résultats définitifs		66 439,81		59 186,48		125 626,29

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 : budget 40234 Superette Jarnages

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 40234 SUPERETTE JARNAGES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		20 694,41		95 762,41		116 456,82
Opérations de l'exercice						
TOTAUX		20 694,41		95 762,41		116 456,82
Résultats de clôture		20 694,41		95 762,41		116 456,82
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		20 694,41		95 762,41		116 456,82
Résultats définitifs		20 694,41		95 762,41		116 456,82

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 – Affectation du résultat d'exploitation 2021 - Budget 40200 Principal

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2021 – Budget Principal :

➤ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	+ 3 376 871.39 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	+ 391 392.17 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	+ 184 743.16 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	+ 178 611.22 €

➤ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2021 :

Solde d'exécution de l'exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 546 352.39 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	+ 391 392.17 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	+ 178 611.22 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :	+ 1 116 355.78 €

➤ Restes à réaliser au 31 décembre 2021 :

Sur dépenses d'investissement :	0.00 €
Sur recettes d'investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➤ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2021 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	+ 1 116 355.78 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	+ 1 116 355.78 €

➤ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 47 909.25 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	+ 3 376 871.39 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	+ 184 743.16 €
Total à affecter :	+ 3 609 523.80 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :	+ 3 609 523.80 €

TOTAL AFFECTÉ : + 3 609 523.80 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

**Délibération sur le compte administratif 2021 – Affectation du résultat d’exploitation
2021 - Budget 40201 ENFANCE JEUNESSE**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l’exercice 2021 – Budget ENFANCE JEUNESSE :

➡ **Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	0.00 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	- 86 238.95 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €

➡ **Solde d’exécution de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Solde d’exécution de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 179 312.37 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	- 86 238.95 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €
Solde d’exécution cumulé (ligne 001 de l’exercice 2022) :	+ 93 073.42 €

➡ **Restes à réaliser au 31 décembre 2021 :**

Sur dépenses d’investissement :	0.00 €
Sur recettes d’investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➡ **Besoin de financement de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Rappel du solde d’exécution cumulé :	+ 93 073.42 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	+ 93 073.42 €

➡ **Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0.00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	0.00 €

Décide d’affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d’investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l’exercice 2022) :	0.00 €
TOTAL AFFECTÉ :	0.00 €

ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

**Délibération sur le compte administratif 2021 – Affectation du résultat d’exploitation
2021 - Budget 40202 ECOLES**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l’exercice
2021 – Budget ECOLES :

➡ **Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	0.00 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	- 170 540.03 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €

➡ **Solde d’exécution de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Solde d’exécution de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 250 107.89 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	- 170 540.03 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €
Solde d’exécution cumulé (ligne 001 de l’exercice 2022) :	+ 79 567.86 €

➡ **Restes à réaliser au 31 décembre 2021 :**

Sur dépenses d’investissement :	- 98 646.86 €
Sur recettes d’investissement :	+ 68 142.76 €
Solde net des restes à réaliser :	- 30 504.10 €

➡ **Besoin de financement de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Rappel du solde d’exécution cumulé :	+ 79 567.86 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	- 30 504.10 €
Excédent ou Besoin de financement :	+ 49 063.76 €

➡ **Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0.00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	0.00 €

Décide d’affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d’investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l’exercice 2022) :	0.00 €
TOTAL AFFECTÉ :	0.00 €

ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

**Délibération sur le compte administratif 2021 – Affectation du résultat d’exploitation
2021 - Budget 40203 COLLECTE TRAITEMENT DECHETS**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l’exercice 2021 – Budget COLLECTE TRAITEMENT DECHETS :

➡ **Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	+ 20 020.94 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	+ 35 986.24 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	- 1 623.69 €

➡ **Solde d’exécution de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Solde d’exécution de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 238 213.48 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	+ 35 986.24 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	- 1 623.69 €
Solde d’exécution cumulé (ligne 001 de l’exercice 2022) :	+ 272 576.03 €

➡ **Restes à réaliser au 31 décembre 2021 :**

Sur dépenses d’investissement :	- 1 433 761.43 €
Sur recettes d’investissement :	+ 245 537.58 €
Solde net des restes à réaliser :	- 1 188 223.85 €

➡ **Besoin de financement de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Rappel du solde d’exécution cumulé :	+ 272 576.03 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	- 1 188 223.85 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 915 647.82 €

➡ **Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 87 695.86 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	+ 20 020.94 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	+ 107 716.80 €

Décide d’affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d’investissement (crédit compte 1068) :	+ 107 716.80 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l’exercice 2022) :	0.00 €
TOTAL AFFECTÉ :	+ 107 716.80 €

ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

**Délibération sur le compte administratif 2021 – Affectation du résultat d’exploitation
2021 - Budget 40204 SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF DE TOURISME**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l’exercice
2021 – Budget SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF DE TOURISME :

➡ **Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	0.00 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	- 426.51 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	+ 2 238.41 €

➡ **Solde d’exécution de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Solde d’exécution de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 8 331.06 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	+ 2 238.41 €
Solde d’exécution cumulé (ligne 001 de l’exercice 2022) :	+ 10 569.47 €

➡ **Restes à réaliser au 31 décembre 2021 :**

Sur dépenses d’investissement :	- 57 033.00 €
Sur recettes d’investissement :	+ 35 165.48 €
Solde net des restes à réaliser :	- 21 867.52 €

➡ **Besoin de financement de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Rappel du solde d’exécution cumulé :	+ 10 569.47 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	- 21 867.52 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 11 298.05 €

➡ **Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 32 135.98 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	- 426.51 €
Total à affecter :	+ 31 709.47 €

Décide d’affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d’investissement (crédit compte 1068) :+ 11 298.05 €	
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l’exercice 2022) :	+ 20 411.42 €
TOTAL AFFECTÉ :	+ 31 709.47 €

ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

**Délibération sur le compte administratif 2021 – Affectation du résultat d’exploitation
2021 - Budget 40205 ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l’exercice 2021 – Budget ASSAINISSEMENT :

➡ **Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	+ 84 842.66 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	+ 347 215.93 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €

➡ **Solde d’exécution de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Solde d’exécution de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 392 949.58 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	+ 347 215.93 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €
Solde d’exécution cumulé (ligne 001 de l’exercice 2022) :	- 45 733.65 €

➡ **Restes à réaliser au 31 décembre 2021 :**

Sur dépenses d’investissement :	- 781 493.11 €
Sur recettes d’investissement :	+ 1 050 989.80 €
Solde net des restes à réaliser :	+ 269 496. 69 €

➡ **Besoin de financement de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Rappel du solde d’exécution cumulé :	- 45 733.65 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	+ 269 496. 69 €
Excédent ou Besoin de financement :	+ 223 763.04 €

➡ **Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 61 373.12 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	+ 84 842.66 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	+ 146 215.78 €

Décide d’affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d’investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l’exercice 2022) :	+ 146 215.78 €
TOTAL AFFECTÉ :	+ 146 215.78 €

ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

**Délibération sur le compte administratif 2021 – Affectation du résultat d’exploitation
2021 - Budget 40206 PISCINE**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l’exercice
2021 – Budget PISCINE :

➡ **Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	0.00 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	+ 309 042.86 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €

➡ **Solde d’exécution de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Solde d’exécution de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 45 682.07 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	+ 309 042.86 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €
Solde d’exécution cumulé (ligne 001 de l’exercice 2022) :	+ 263 360.79 €

➡ **Restes à réaliser au 31 décembre 2021 :**

Sur dépenses d’investissement :	- 34 307.00 €
Sur recettes d’investissement :	+ 8 480.13 €
Solde net des restes à réaliser :	- 25 826.87 €

➡ **Besoin de financement de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Rappel du solde d’exécution cumulé :	+ 263 360.79 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	- 25 826.87 €
Excédent ou Besoin de financement :	+ 237 533.92 €

➡ **Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0.00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	0.00 €

Décide d’affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d’investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l’exercice 2022) :	0.00 €
TOTAL AFFECTÉ :	0.00 €

ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

**Délibération sur le compte administratif 2021 – Affectation du résultat d’exploitation
2021 - Budget 40207 CINEMA**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l’exercice
2021 – Budget CINEMA :

➡ **Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	- 53 311.37 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	+ 166 987.95 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €

➡ **Solde d’exécution de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Solde d’exécution de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 12 349.44 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	+ 166 987.95 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €
Solde d’exécution cumulé (ligne 001 de l’exercice 2022) :	+ 179 337.39 €

➡ **Restes à réaliser au 31 décembre 2021 :**

Sur dépenses d’investissement :	- 74 933.00 €
Sur recettes d’investissement :	+ 289 850.00 €
Solde net des restes à réaliser :	+ 214 917.00 €

➡ **Besoin de financement de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Rappel du solde d’exécution cumulé :	+ 179 337.39 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	+ 214 917.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	+ 394 254.39 €

➡ **Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 53 311.37 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	- 53 311.37 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	0.00 €

Décide d’affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d’investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l’exercice 2022) :	0.00 €
TOTAL AFFECTÉ :	0.00 €

ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

**Délibération sur le compte administratif 2021 – Affectation du résultat d’exploitation
2021 - Budget 40208 TIERS LIEU**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l’exercice
2021 – Budget TIERS LIEU :

➡ **Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	0.00 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	+ 370 587.32 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €

➡ **Solde d’exécution de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Solde d’exécution de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 13 332.39 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	+ 370 587.32 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €
Solde d’exécution cumulé (ligne 001 de l’exercice 2022) :	+ 383 919.71 €

➡ **Restes à réaliser au 31 décembre 2021 :**

Sur dépenses d’investissement :	- 92 555.00 €
Sur recettes d’investissement :	+ 262 785.01 €
Solde net des restes à réaliser :	+ 170 230.01 €

➡ **Besoin de financement de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Rappel du solde d’exécution cumulé :	+ 383 919.71 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	+ 170 230.01 €
Excédent ou Besoin de financement :	+ 554 149.72 €

➡ **Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0.00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	0.00 €

Décide d’affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d’investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l’exercice 2022) :	0.00 €
TOTAL AFFECTÉ :	0.00 €

ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 – Affectation du résultat d’exploitation 2021 - Budget 40209 MEDIATHEQUE

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l’exercice 2021 – Budget MEDIATHEQUE :

➡ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	0.00 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	+ 2 418.86 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €

➡ Solde d’exécution de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :

Solde d’exécution de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 5 975.37 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	+ 2 418.86 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €
Solde d’exécution cumulé (ligne 001 de l’exercice 2022) :	- 3 556.51 €

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2021 :

Sur dépenses d’investissement :	0.00 €
Sur recettes d’investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➡ Besoin de financement de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :

Rappel du solde d’exécution cumulé :	- 3 556.51 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 3 556.51 €

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0.00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	0.00 €

Décide d’affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d’investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l’exercice 2022) :	0.00 €
TOTAL AFFECTÉ :	0.00 €

ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

**Délibération sur le compte administratif 2021 – Affectation du résultat d’exploitation
2021 - Budget 40210 MAISONS DE SANTE**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l’exercice
2021 – Budget MAISONS DE SANTE :

➡ **Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	0.00 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	+ 737 324.15 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €

➡ **Solde d’exécution de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Solde d’exécution de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 42 442.60 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	+ 737 324.15 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €
Solde d’exécution cumulé (ligne 001 de l’exercice 2022) :	+ 779 766.75 €

➡ **Restes à réaliser au 31 décembre 2021 :**

Sur dépenses d’investissement :	0.00 €
Sur recettes d’investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➡ **Besoin de financement de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Rappel du solde d’exécution cumulé :	+ 779 766.75 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	+ 779 766.75 €

➡ **Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0.00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	0.00 €

Décide d’affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d’investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l’exercice 2022) :	0.00 €
TOTAL AFFECTÉ :	0.00 €

ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

**Délibération sur le compte administratif 2021 – Affectation du résultat d’exploitation
2021 - Budget 40211 SERVICE SAD GOUZON**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l’exercice
2021 – Budget SERVICE SAD GOUZON :

➤ **Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	+ 3 763.75 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	- 3 208.43 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €

➤ **Solde d’exécution de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Solde d’exécution de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 99.63 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	- 3 208.43 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €
Solde d’exécution cumulé (ligne 001 de l’exercice 2022) :	- 3 308.06 €

➤ **Restes à réaliser au 31 décembre 2021 :**

Sur dépenses d’investissement :	0.00 €
Sur recettes d’investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➤ **Besoin de financement de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Rappel du solde d’exécution cumulé :	- 3 308.06 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 3 308.06 €

➤ **Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	3 316.37 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	+ 3 763.75 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	+ 7 080.12 €

Décide d’affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d’investissement (crédit compte 1068) :	+ 3 308.06 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l’exercice 2022) :	+ 3 772.06 €
TOTAL AFFECTÉ :	+ 7 080.12 €

ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 – Affectation du résultat d’exploitation 2021 - Budget 40212 GEMAPI

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l’exercice 2021 – Budget GEMAPI :

➡ **Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	+ 0.00 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	+ 1 122.06 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €

➡ **Solde d’exécution de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Solde d’exécution de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0.00 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	+ 1 122.06 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €
Solde d’exécution cumulé (ligne 001 de l’exercice 2022) :	+ 1 122.06 €

➡ **Restes à réaliser au 31 décembre 2021 :**

Sur dépenses d’investissement :	0.00 €
Sur recettes d’investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➡ **Besoin de financement de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Rappel du solde d’exécution cumulé :	+ 1 122.06 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	+ 1 122.06 €

➡ **Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 12 251.16 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	+ 0.00 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	+ 12 251.16 €

Décide d’affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d’investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l’exercice 2022) :	+ 12 251.16 €
TOTAL AFFECTÉ :	+ 12 251.16 €

ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

**Délibération sur le compte administratif 2021 – Affectation du résultat d’exploitation
2021 - Budget 40213 AMENAGEMENT LOGEMENTS**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l’exercice 2021 – Budget AMENAGEMENT LOGEMENTS :

➤ **Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	+ 40 551.19 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	- 149 500.02 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	- 241.58 €

➤ **Solde d’exécution de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Solde d’exécution de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 65 051.04 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	- 149 500.02 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	- 241.58 €
Solde d’exécution cumulé (ligne 001 de l’exercice 2022) :	- 84 690.56 €

➤ **Restes à réaliser au 31 décembre 2021 :**

Sur dépenses d’investissement :	- 780 132.30 €
Sur recettes d’investissement :	+ 463 027.79 €
Solde net des restes à réaliser :	- 317 104.51 €

➤ **Besoin de financement de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Rappel du solde d’exécution cumulé :	- 84 690.56 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	- 317 104.51 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 401 795.07 €

➤ **Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 3 138.37 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	+ 40 551.19 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	+ 37 412.82 €

Décide d’affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d’investissement (crédit compte 1068) :	+ 37 412.82 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l’exercice 2022) :	0.00 €
TOTAL AFFECTÉ :	+ 37 412.82 €

ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

**Délibération sur le compte administratif 2021 – Affectation du résultat d’exploitation
2021 - Budget 40214 PRODUCTION ELECTRICITE**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l’exercice 2021 – Budget PRODUCTION ELECTRICITE :

➡ **Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	+ 8 015.44 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €

➡ **Solde d’exécution de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Solde d’exécution de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0.00 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €
Solde d’exécution cumulé (ligne 001 de l’exercice 2022) :	0.00 €

➡ **Restes à réaliser au 31 décembre 2021 :**

Sur dépenses d’investissement :	0.00 €
Sur recettes d’investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➡ **Besoin de financement de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Rappel du solde d’exécution cumulé :	0.00 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	0.00 €

➡ **Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 989.00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	+ 8 015.44 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	+ 9 004.44 €

Décide d’affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d’investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l’exercice 2022) :	+ 9 004.44 €
TOTAL AFFECTÉ :	+ 9 004.44 €

ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

**Délibération sur le compte administratif 2021 – Affectation du résultat d’exploitation
2021 - Budget 40215 ATELIER DISTRIBUTION PRESSE**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l’exercice
2021 – Budget ATELIER DISTRIBUTION PRESSE :

➡ **Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	+ 11 038.87 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	- 17 845.48 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €

➡ **Solde d’exécution de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Solde d’exécution de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 888.71 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	- 17 845.48 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €
Solde d’exécution cumulé (ligne 001 de l’exercice 2022) :	- 18 734.19 €

➡ **Restes à réaliser au 31 décembre 2021 :**

Sur dépenses d’investissement :	0.00 €
Sur recettes d’investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➡ **Besoin de financement de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Rappel du solde d’exécution cumulé :	- 18 734.19 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 18 734.19 €

➡ **Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 18 344.89 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	+ 11 038.87 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	+ 29 383.76 €

Décide d’affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d’investissement (crédit compte 1068) :	+ 18 734.19 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l’exercice 2022) :	+ 10 649.57 €
TOTAL AFFECTÉ :	+ 29 383.76 €

ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

**Délibération sur le compte administratif 2021 – Affectation du résultat d’exploitation
2021 - Budget 40216 ATELIER ELECTRICITE PLOMBERIE**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l’exercice
2021 – Budget ATELIER ELECTRICITE PLOMBERIE :

➡ **Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	+ 1 072.10 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	- 8 344.54 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €

➡ **Solde d’exécution de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Solde d’exécution de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 300.39 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	- 8 344.54 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €
Solde d’exécution cumulé (ligne 001 de l’exercice 2022) :	- 8 644.93 €

➡ **Restes à réaliser au 31 décembre 2021 :**

Sur dépenses d’investissement :	0.00 €
Sur recettes d’investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➡ **Besoin de financement de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Rappel du solde d’exécution cumulé :	- 8 644.93 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 8 644.93 €

➡ **Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 9 107.51 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	+ 1 072.10 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	+ 10 179.61 €

Décide d’affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d’investissement (crédit compte 1068) :	+ 8 644.93 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l’exercice 2022) :	+ 1 534.68 €
TOTAL AFFECTÉ :	+ 10 179.61 €

ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 – Affectation du résultat d’exploitation 2021 - Budget 40217 NATAQUASHOP

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l’exercice 2021 – Budget NATAQUASHOP :

➡ **Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	- 5 010.42 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	- 12 187.30 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €

➡ **Solde d’exécution de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Solde d’exécution de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 12 317.09 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	- 12 187.30 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €
Solde d’exécution cumulé (ligne 001 de l’exercice 2022) :	- 24 504.39 €

➡ **Restes à réaliser au 31 décembre 2021 :**

Sur dépenses d’investissement :	0.00 €
Sur recettes d’investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➡ **Besoin de financement de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Rappel du solde d’exécution cumulé :	- 24 504.39 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 24 504.39 €

➡ **Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 29 685.03 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	- 5 010.42 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	+ 24 674.61 €

Décide d’affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d’investissement (crédit compte 1068)	:+ 24 504.39 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l’exercice 2022) :	+ 170.22 €
TOTAL AFFECTÉ :	+ 24 674.61 €

ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

**Délibération sur le compte administratif 2021 – Affectation du résultat d’exploitation
2021 - Budget 40218 ATELIER TRAITEUR JARNAGES**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l’exercice
2021 – Budget ATELIER TRAITEUR JARNAGES :

➡ **Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	0.00 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	+ 2 825.11 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €

➡ **Solde d’exécution de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Solde d’exécution de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 5 663.66 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	+ 2 825.11 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €
Solde d’exécution cumulé (ligne 001 de l’exercice 2022) :	- 2 838.55 €

➡ **Restes à réaliser au 31 décembre 2021 :**

Sur dépenses d’investissement :	0.00 €
Sur recettes d’investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➡ **Besoin de financement de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Rappel du solde d’exécution cumulé :	- 2 838.55 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 2 838.55 €

➡ **Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0.00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	0.00 €

Décide d’affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d’investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l’exercice 2022) :	0.00 €
TOTAL AFFECTÉ :	0.00 €

ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

**Délibération sur le compte administratif 2021 – Affectation du résultat d’exploitation
2021 - Budget 40219 BAT ACCUEIL ENT GOUZON**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l’exercice
2021 – Budget BAT ACCUEIL ENT GOUZON :

➡ **Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	0.00 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	- 83 548.80 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €

➡ **Solde d’exécution de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Solde d’exécution de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 897 813.42 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	- 83 548.80 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €
Solde d’exécution cumulé (ligne 001 de l’exercice 2022) :	- 981 362.22 €

➡ **Restes à réaliser au 31 décembre 2021 :**

Sur dépenses d’investissement :	- 344 535.29 €
Sur recettes d’investissement :	+ 1 337 832.07 €
Solde net des restes à réaliser :	+ 993 296.78 €

➡ **Besoin de financement de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Rappel du solde d’exécution cumulé :	- 981 362.22 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	+ 993 296.78 €
Excédent ou Besoin de financement :	+ 11 934.56 €

➡ **Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0.00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	0.00 €

Décide d’affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d’investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l’exercice 2022) :	0.00 €
TOTAL AFFECTÉ :	0.00 €

ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

**Délibération sur le compte administratif 2021 – Affectation du résultat d'exploitation
2021 - Budget 40220 BATIMENT EURO-RESERVOIR**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice
2021 – Budget BATIMENT EURO-RESERVOIR :

➡ **Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	- 360 542.68 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €

➡ **Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2021 :**

Solde d'exécution de l'exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 148 294.32 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	- 360 542.68 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :	- 212 248.36 €

➡ **Restes à réaliser au 31 décembre 2021 :**

Sur dépenses d'investissement :	0.00 €
Sur recettes d'investissement :	+ 204 071.68 €
Solde net des restes à réaliser :	+ 204 071.68 €

➡ **Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2021 :**

Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 212 248.36 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	+ 204 071.68 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 8 176.68 €

➡ **Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 44 254.68 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	+ 44 254.68 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	+ 8 176.68 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :	+ 36 078.00 €
TOTAL AFFECTÉ :	+ 44 254.68 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 – Affectation du résultat d’exploitation 2021 - Budget 40221 BATIMENT FIOUL PARSAC

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l’exercice 2021 – Budget BATIMENT FIOUL PARSAC :

➡ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	+ 2 690.08 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	- 7 216.98 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €

➡ Solde d’exécution de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :

Solde d’exécution de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 54.12 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	- 7 216.98 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €
Solde d’exécution cumulé (ligne 001 de l’exercice 2022) :	- 7 271.10 €

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2021 :

Sur dépenses d’investissement :	0.00 €
Sur recettes d’investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➡ Besoin de financement de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :

Rappel du solde d’exécution cumulé :	- 7 271.10 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 7 271.10 €

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 7 415.89 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	+ 2 690.08 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	+ 10 105.97 €

Décide d’affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d’investissement (crédit compte 1068) :	+ 7 271.10 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l’exercice 2022) :	+ 2 384.87 €
TOTAL AFFECTÉ :	+ 10 105.97 €

ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

**Délibération sur le compte administratif 2021 – Affectation du résultat d'exploitation
2021 - Budget 40222 ATELIER CHAUDRONNERIE GOUZON**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2021 – Budget ATELIER CHAUDRONNERIE GOUZON :

➡ **Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	+ 32 222.51 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	- 85 246.20 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €

➡ **Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2021 :**

Solde d'exécution de l'exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 1 926.20 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	- 85 246.20 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :	- 87 172.40 €

➡ **Restes à réaliser au 31 décembre 2021 :**

Sur dépenses d'investissement :	0.00 €
Sur recettes d'investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➡ **Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2021 :**

Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 87 172.40 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 87 172.40 €

➡ **Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 86 429.68 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	+ 32 222.51 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	+ 118 652.19 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	+ 87 172.40 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :	+ 31 479.79 €
TOTAL AFFECTÉ :	+ 118 652.19 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

**Délibération sur le compte administratif 2021 – Affectation du résultat d’exploitation
2021 - Budget 40223 BATIMENT STOCKAGE JARNAGES**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l’exercice
2021 – Budget BATIMENT STOCKAGE JARNAGES :

➡ **Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	0.00 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	+ 22 038.63 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €

➡ **Solde d’exécution de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Solde d’exécution de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 3 619.58 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	+ 22 038.63 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €
Solde d’exécution cumulé (ligne 001 de l’exercice 2022) :	+ 25 658.21 €

➡ **Restes à réaliser au 31 décembre 2021 :**

Sur dépenses d’investissement :	0.00 €
Sur recettes d’investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➡ **Besoin de financement de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Rappel du solde d’exécution cumulé :	+ 25 658.21 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	+ 25 658.21 €

➡ **Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 18 088.87 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	+ 18 088.87 €

Décide d’affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d’investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l’exercice 2022) :	+ 18 088.87 €
TOTAL AFFECTÉ :	+ 18 088.87 €

ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 – Affectation du résultat d’exploitation 2021 - Budget 40224 ATELIER RELAIS LUSSAT

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l’exercice 2021 – Budget ATELIER RELAIS LUSSAT :

➡ **Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	+ 3 662.70 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	- 2 140,09 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €

➡ **Solde d’exécution de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Solde d’exécution de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 236.09 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	- 2 140,09 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €
Solde d’exécution cumulé (ligne 001 de l’exercice 2022) :	- 2 376.18 €

➡ **Restes à réaliser au 31 décembre 2021 :**

Sur dépenses d’investissement :	0.00 €
Sur recettes d’investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➡ **Besoin de financement de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Rappel du solde d’exécution cumulé :	- 2 376.18 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 2 376.18 €

➡ **Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 2 633.98 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	+ 3 662.70 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	+ 6 296.68 €

Décide d’affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d’investissement (crédit compte 1068) :	+ 2 376.18 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l’exercice 2022) :	+ 3 920.50 €
TOTAL AFFECTÉ :	+ 6 296.68 €

ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 – Affectation du résultat d’exploitation 2021 - Budget 40225 ZAI

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l’exercice 2021 – Budget ZAI :

➡ **Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	- 2 930.56 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	- 4 040.39 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €

➡ **Solde d’exécution de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Solde d’exécution de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 2 701.99 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	- 4 040.39 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €
Solde d’exécution cumulé (ligne 001 de l’exercice 2022) :	- 6 742.38 €

➡ **Restes à réaliser au 31 décembre 2021 :**

Sur dépenses d’investissement :	0.00 €
Sur recettes d’investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➡ **Besoin de financement de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Rappel du solde d’exécution cumulé :	- 6 742.38 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 6 742.38 €

➡ **Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 424.78 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	- 2 930.56 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	- 3 355.34 €

Décide d’affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d’investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l’exercice 2022) :	- 3 355.34 €
TOTAL AFFECTÉ :	- 3 355.34 €

ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

**Délibération sur le compte administratif 2021 – Affectation du résultat d’exploitation
2021 - Budget 40226 ZAC BELLEVUE**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l’exercice
2021 – Budget ZAC BELLEVUE :

➡ **Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	+ 19 155.30 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	- 77 257.42 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €

➡ **Solde d’exécution de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Solde d’exécution de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 240 367.83 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	- 77 257.42 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €
Solde d’exécution cumulé (ligne 001 de l’exercice 2022) :	- 317 625.25 €

➡ **Restes à réaliser au 31 décembre 2021 :**

Sur dépenses d’investissement :	0.00 €
Sur recettes d’investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➡ **Besoin de financement de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Rappel du solde d’exécution cumulé :	- 317 625.25 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 317 625.25 €

➡ **Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 604.76 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	+ 19 155.30 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	+ 18 550.54 €

Décide d’affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d’investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l’exercice 2022) :	+ 18 550.54 €
TOTAL AFFECTÉ :	+ 18 550.54 €

ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

**Délibération sur le compte administratif 2021 – Affectation du résultat d’exploitation
2021 - Budget 40227 AMENAGEMENT ZONES**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l’exercice
2021 – Budget AMENAGEMENT ZONES :

➡ **Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	+ 15 778.63 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	- 44 616.16 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €

➡ **Solde d’exécution de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Solde d’exécution de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 3 639.00 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	- 44 616.16 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €
Solde d’exécution cumulé (ligne 001 de l’exercice 2022) :	- 48 255.16 €

➡ **Restes à réaliser au 31 décembre 2021 :**

Sur dépenses d’investissement :	0.00 €
Sur recettes d’investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➡ **Besoin de financement de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Rappel du solde d’exécution cumulé :	- 48 255.16 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 48 255.16 €

➡ **Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 38.00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	+ 15 778.63 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	+ 15 740.63 €

Décide d’affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d’investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l’exercice 2022) :	+ 15 740.63 €
TOTAL AFFECTÉ :	+ 15 740.63 €

ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

**Délibération sur le compte administratif 2021 – Affectation du résultat d’exploitation
2021 - Budget 40228 LOTISSEMENT JARNAGES**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l’exercice
2021 – Budget LOTISSEMENT JARNAGES :

➡ **Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	- 118.00 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	- 9 499.71 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €

➡ **Solde d’exécution de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Solde d’exécution de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0.00 €
Résultat d’investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	- 9 499.71 €
Transfert ou intégration de résultat d’investissement	0.00 €
Solde d’exécution cumulé (ligne 001 de l’exercice 2022) :	- 9 499.71 €

➡ **Restes à réaliser au 31 décembre 2021 :**

Sur dépenses d’investissement :	0.00 €
Sur recettes d’investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➡ **Besoin de financement de la section d’investissement au 31 décembre 2021 :**

Rappel du solde d’exécution cumulé :	- 9 499.71 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 9 499.71 €

➡ **Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l’exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 119.00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	- 118.00 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	- 237.00 €

Décide d’affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d’investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l’exercice 2022) :	- 237.00 €
TOTAL AFFECTÉ :	- 237.00 €

ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération sur le compte administratif 2021 – Affectation du résultat d'exploitation 2021 - Budget 40229 LOTISSEMENT GOUZON

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2021 – Budget LOTISSEMENT GOUZON :

➡ **Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	+ 30 320.94 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	- 81 932.24 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €

➡ **Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2021 :**

Solde d'exécution de l'exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 81 932.24 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021) :	- 81 932.24 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :	0.00 €

➡ **Restes à réaliser au 31 décembre 2021 :**

Sur dépenses d'investissement :	0.00 €
Sur recettes d'investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➡ **Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2021 :**

Rappel du solde d'exécution cumulé :	0.00 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	0.00 €

➡ **Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 23 354.94 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021) :	+ 30 320.94 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	+ 6 966.00 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :	+ 6 966.00 €

TOTAL AFFECTÉ : + 6 966.00 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Approbation du plan de financement définitif – Petits travaux Ecoles au titre de la DETR 2021 - annule et remplace la délibération prise le 15 décembre 2021 portant sur le même objet

Le Président rappelle la délibération du 15 décembre 2021 portant sur le même objet qui faisait le constat suivant :

- les dépenses réalisées concernant le dossier de subvention « travaux et rénovation des écoles » pour l'année 2021 sont terminées et qu'elles ont été réalisées conformément à l'arrêté préfectoral du 19 février 2021.

Il rappelle le plan de financement initial :

Dépenses	Montant HT
Mise aux normes incendie - Intrusion	11 655,00
Mise aux normes électrique	
Viersat	324,98
Budelière	755,11
Travaux de sécurisation écoles	
Lavaufranche *	8 075,00
Boussac élémentaire *	7 513,76
Travaux Rénovation	
Ecole Lépaud	13 852,50
Ecole Bord st Georges *	7 981,50
Ecole Lussat *	13 404,45
Ecole ST Marien *	6 420,00
Total HT	69 982,30

Recettes	Taux	Montant HT
DETR	70%	48 987,61
Fonds de concours Lavaufranche *	10%	807,50
Fonds de concours Boussac élémentaire *	10%	751,38
Fonds de concours Ecole Bord st Georges *	10%	798,15
Fonds de concours Ecole Lussat *	10%	1 340,45
Fonds de concours Ecole ST Marien *	10%	642,00

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Autofinancement Comcom		16 655,22
Total HT		69 982,30

Le Président certifie que les opérations « travaux de rénovation des écoles » et que le total HT de l'opération s'élève 71 760,20 €.

Un fond de concours correspondant à 10 % des dépenses réelles HT sera demandé aux communes concernées.

La modification de la délibération porte sur le montant de la DETR qui doit correspondre à l'arrêté d'attribution à savoir 48 123.48 €.

Au vu de cette modification, le plan de financement définitif devient le suivant :

Dépenses	Montant HT
Mise aux normes incendie - Intrusion	11 605,00
Mise aux normes électrique	
Viersat	277,88
Budelière	1 016,20
Travaux de sécurisation écoles	
Lavauf franche *	9 576,00
Boussac élémentaire *	7 513,76
Travaux Rénovation	
Ecole Lépaud	13 965,41
Ecole Bord st Georges *	7 981,50
Ecole Lussat *	13 404,45
Ecole ST Marien *	6 420,00
Total HT	71 760,20

Recettes	Taux	Montant HT
DETR	70%	48 123.48
Fonds de concours Lavauf franche *	10%	957,60
Fonds de concours Boussac élémentaire *	10%	751,38

Communauté de Communes Creuse Confluence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Fonds de concours Ecole Bord st Georges *	10%	798,15
Fonds de concours Ecole Lussat *	10%	1 340,45
Fonds de concours Ecole ST Marien *	10%	642,00
Autofinancement Comcom		19 147.14
Total HT		71 760,20

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu :

- Approuve la réalisation des investissements ci-dessus,
- Approuve le plan définitif des opérations
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Fonds de concours au profit de la Communauté de Communes Creuse Confluence en vue du financement des petits travaux au sein des écoles – Reprise de la délibération 2020/237 portant sur le même objet

Cécile Creuzon, Vice-Président fait savoir que certains travaux réalisés sur les écoles peuvent avoir des impacts sur des parties communales.

Aussi, elle propose que les communes apportent un fonds de concours de 10 % du montant HT des travaux lorsque le montant de ces derniers est inférieur à 15 000 € HT.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve la proposition ci-dessus énoncée,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Débat sans vote : Mise en œuvre d'une Protection Sociale Complémentaire

Le législateur prévoit la mise en œuvre de protections sociales complémentaires (prévoyance et mutuelle santé) dans le même esprit que ce qui a été mis en œuvre dans le secteur privé avec l'instauration d'une participation obligatoire aux frais de mutuelle.

Les mises en œuvre de cette protection complémentaire sont obligatoires au 1^{er} janvier 2025 pour le volet Prévoyance et au 1^{er} janvier 2026 pour la participation aux frais de mutuelle.

Un débat sans vote sur le sujet est obligatoire, et devra être réédité dans les 6 mois débutant chaque mandature.

Les principaux enjeux de la protection sociale complémentaire :

- accompagnement social,
- arbitrages financiers,
- articulation avec les politiques de prévention,
- attractivité ...

Les principaux risques :

- situation de perte de salaire en cas de congés pour raison de santé (demi traitement, versement partiel voire suppression du régime indemnitaire pendant les arrêts pour raison de santé, etc.) ;

La situation actuelle :

- Participation de la collectivité aux frais inhérents à la souscription par l'agent d'une prestation de maintien de salaire auprès d'organismes labellisés à hauteur de 10 € par mois.

Les orientations attendues :

- l'éventuel caractère obligatoire des contrats, dans le cas d'un accord majoritaire ;
- la nature des garanties envisagées ;
- le niveau de participation ;
- le calendrier de mise en œuvre.

A ce stade, les principales orientations attendues sont : souhaite-t-on favoriser plutôt la notion de contrat cadre ou de contrat individuel labellisé et souhaite-t-on devancer les échéances en mettant en place un dispositif avant les dates limites présentées ci-dessus. Également, quelles sont les questions structurantes auxquelles les élus souhaitent obtenir des précisions pour faciliter leur prise de décision.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Création de deux postes d'Adjoint Technique à temps complet à compter du 1er juillet 2022

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire qu'une réflexion a été menée sur l'organisation des services techniques et déchets ménager depuis l'arrivée d'un Directeur des Services Techniques et de l'Environnement. Cette nouvelle organisation se traduit notamment par la création d'un quai de transfert, désormais opérationnel, à Saint Silvain Bas le Roc, permettant de rationaliser le routage de nos déchets ménagers, qu'il s'agisse de recyclables ou d'ordures ménagères résiduelles. L'utilisation du quai est mutualisée avec le Sictom de Chénérailles. La mise en œuvre de ce quai nécessite la présence d'un agent afin de gérer les enlèvements, les relations avec les tiers et également certaines déclarations réglementaires.

Il indique par ailleurs que l'évolution des services techniques nécessitent leur renforcement.

Il propose donc la création de deux postes d'adjoint technique – Catégorie C – filière technique - à temps complet à partir du 1er juillet 2022.

Il précise que ces créations de postes ont reçu l'avis favorable de la commission Ressources Humaines du 7 mars 2022.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Accepte la création de deux postes d'adjoint technique à temps complet à partir du 1er juillet 2022 ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire ;

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Création d'un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet à compter du 1er juin 2022 pour le service déchets ménagers et d'un poste d'Agent de Maîtrise à temps non complet (30h) pour le service écoles à compter du 1er juin 2022

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que les service déchets et écoles nécessitent la création de deux postes d'agents de maîtrise. Il précise que deux agents actuellement employés par la Communauté de Communes peuvent prétendre à ces postes.

Il propose donc la création de deux postes d'Agents de Maîtrise – Catégorie C –dans la filière technique - l'un à temps complet et l'autre à 30 h à partir du 1er juin 2022.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Accepte la création de deux postes d'agents de maîtrise, l'un à temps complet et l'autre à 30 h à partir du 1er juin 2022 ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire ;

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération relative au recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien une opération identifiée au sein du service assainissement

M. le vice-Président en charge de l'assainissement indique que de nombreux raccordements aux réseaux d'assainissement collectif ne sont pas effectués correctement. Il explique également que de nombreuses gouttières sont au final raccordées au réseau d'assainissement collectif, qui devraient s'infiltrer au niveau des parcelles. En effet, ces raccordements conduisent à un surplus d'eau au niveau des dispositifs de traitement et en affaiblissent l'efficacité.

Une intervention est donc nécessaire pour traiter différentes zones prioritaires afin d'identifier les branchements défectueux, favoriser leur mise aux normes et promouvoir la déconnexion des eaux pluviales du réseau commun. Ce type de démarche est actuellement favorisé par l'Agence de l'Eau, qui apporte des financements intéressants.

Il propose de recruter dans cet esprit un agent contractuel, pour conduire à bien une mission d'identification et de mise aux normes des assainissements non conformes, et de déconnexion des eaux pluviales.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien l'animation et la réalisation l'opération de mise aux normes des assainissements collectifs promue par l'Agence de l'Eau ;

Sur le rapport de M. le vice-Président, après avis favorables des commissions assainissement et ressources humaines et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE

le recrutement d'un agent contractuel, pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} juin 2022 à temps complet, en qualité de Technicien Assainissement relevant de la catégorie hiérarchique C.

Ce recrutement vise à mener à bien l'animation et l'animation d'une opération de mise aux normes des assainissements collectifs, d'une durée prévisible de 3 ans consistant en :

- Réalisation d'enquêtes auprès des particuliers et entreprises
- Animation de l'opération de promotion de la réhabilitation des branchements,
- Réalisation des diagnostics vente,
- Mise à jour cartographique,

L'opération aura pour terme la clôture de l'animation de l'opération de réhabilitation des assainissements collectifs des zones ciblées (réalisation de l'ensemble des diagnostics, accompagnement de l'ensemble des dossiers des demandeurs avec octroi des subventions afférentes). Ce terme sera évalué et contrôlé selon les modalités suivantes :

- Ensemble des situations des zones cibles analysé ;
- Envoi des dossiers effectués pour l'ensemble des foyers ciblés ;
- Accompagnement de l'ensemble des foyers demandeurs de mises aux normes.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

La rémunération sera déterminée par l'Autorité territoriale selon les fonctions exercées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent contractuel ainsi que son expérience, par référence à un indice situé dans la grille indiciaire du grade d'Adjoint Technique, Adjoint Technique Principal ou Agent de Maîtrise.

Le contrat pourra être renouvelé, par décision expresse, dans la limite de 6 ans, si l'opération n'est pas achevée au terme de la durée initialement déterminée.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue de la procédure prévue par le chapitre I du décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Avenant n°2 à la convention d'entente intercommunale et le SYTOM36

Monsieur le Président rappelle que la Délibération (n°2019/302) du 27/11/2019 a validé un accord de Principe sur la coopération avec le SYTOM36 (région de Châteauroux) et Creuse Confluence ; afin de pouvoir traiter les déchets recyclables de notre collectivité (sauf le verre et le papier)

Il rappelle également la signature de l'avenant n°1 par délibération du 24 février 2021 (n°2021-02) intégrant La Communauté de Commune Creuse Confluence au groupement.

L'avenant n°2 a pour objet l'intégration de 5 collectivités supplémentaires à l'entente.

Il convient donc de délibérer pour autoriser la signature de l'avenant 2 à la convention qui entérinera la décision d'intégration de ce nouveau périmètre.

Après avoir entendu ces explications et avoir délibéré le conseil communautaire :

- Approuve l'avenant n°2 à la convention d'entente intercommunale du SYTOM (36)
- Autorise le président où le Vice-Président Gérard THOMAZON à signer l'avenant et tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Avenants au marché de travaux du quai de transfert de St Silvain Bas Le Roc

M. Le Vice-Président Gérard THOMAZON, explique que des travaux complémentaires au marché en cours du quai de transfert doivent être engagés :

Lot n°4 : Equipement de transfert – IRIS – (Marché initial : 134 700 € HT)

Une modification de platine de fixation est nécessaire à l'encrage des équipements dans les maçonneries (mur de refend modifier à la demande de la maîtrise d'ouvrage). La plus-value est de 600 € HT.

Soit 0.45 % du montant du marché

Lot n°5 : Pont bascule – PRECIA MOLEN – (Marché initial : 64 181 € HT)

L'équipement initialement prévu n'étant pas suffisant au fonctionnement optimal du pont bascule, le maître d'ouvrage demande des équipements supplémentaires à savoir : une imprimante de ticket de pesage, un lecteur de badge et un onduleur pour un montant de 1 919.00 € HT.

Soit 2.99 % du montant du marché

Lot n°2 : Maçonnerie – CHAPTARD – (Marché initial : 103 176.58 € HT)

A la demande de la maîtrise d'ouvrage il convient d'améliorer l'écoulement des eaux de ruissellement (création de caniveaux création d'une dalle en pente), de renforcer la sécurité des personnes (rehaussement de garde-corps, rebouchage d'anciennes réservations) et d'ajouter 2 fourreaux pour l'alimentation de la presse à carton. La plus-value est de 2 211.78 € HT.

Soit 2.14 % du montant du marché

Lot n°3a : Eau potable – réseaux secs – TP CRB - (Marché initial : 50 012 € HT)

Modification du tracé des réseaux et ajout de fourreaux, modification des quantités prévues au DQE, le montant du marché est inchangé.

Après avoir entendu ces explications et avoir délibéré le conseil communautaire :

- Approuve les quatre avenants au marché travaux du quai de transfert
- Autorise le président ou le Vice-Président Gérard THOMAZON à signer les avenants et tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Modification de la convention de groupement de commande avec le SICTOM de CHENERAILLES

M. Le Vice-Président Gérard THOMAZON, explique que :

La convention constitutive du groupement de commande avec le SICTOM de Chénérailles (Délibération 2021-315) doit être amendée et éclaircie au regard des remarques du service de contrôle de légalité de la préfecture de la Creuse.

Notamment concernant les points suivants :

- Autorisation de signature de la convention
- Numérotation des membres du groupement
- Rôle du SICTOM de Chénérailles (« autre membre »)
- Incohérence entre l'article 4 et l'article 6 (modalités de règlement)

Le principe de fond de groupement et de passation de marchés (transport et traitement) mutualisé reste inchangé

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- Approuve le principe de la création d'un groupement d'achat avec le SICTOM de CHENERAILLES pour de ces deux consultations
- Approuve la convention de groupement modifiée annexée
- Approuve le fait que la Communauté de Communes Creuse Confluence soit désignée comme coordonnateur du groupement.
- Approuve la constitution d'une Commission d'Appel d'Offre composée de deux représentants titulaires (M. Gérard THOMAZON pour la CCCC, & M. Patrick AUBERT pour le SICTOM), et de deux représentants suppléant (M. Daniel MALLERET pour la CCCC & M. Antoine GALINDO pour le SICTOM) et du Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence.
- Autorise M. Le Président ou le Vice-Président délégué (M. Gérard THOMAZON) à signer la convention ainsi que tout document concernant cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Convention de partenariat portant sur la collecte des Aides Technique d'Autonomie

M. Le Vice-Président Gérard THOMAZON, explique que :

L'association REVATEC a été créée en novembre 2020 afin de développer un modèle économique de revalorisations des aides techniques pour personnes en perte d'autonomie et/ou handicapées en Creuse basé sur l'économie circulaire et l'appui à des dispositifs d'insertion professionnelle par l'activité économique.

Le projet fait suite à une étude de besoin et d'opportunité menée en 2019 par La Fabrique à Initiative 23 rassemblant une cinquantaine d'acteurs de domaines diverses : gestion des déchets, réemploi, insertion, sanitaire et médico-social, aide à domicile...

Dans le cadre de sa mission de revalorisation, REVATEC collecte et remet en « bon état d'usage » les Aides Techniques à l'Autonomie (ATA) en vue de les proposer en prêt, à la location ou à la vente.

Le projet de convention définit le partenariat et l'articulation des flux entre l'association REVATEC, La RESOURCERIE La Dynamo (déjà présente en collecte de flux de nos déchèteries) et la Communauté de Commune Creuse Confluence. Les ATA admises dans nos déchèteries seront identifiées par nos soins stockées et enlevées par le circuit déjà existant avec La Ressourcerie La Dynamo.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- Approuve le principe de la création de partenariat avec l'association REVATEC
- Approuve la convention de groupement annexée
- Autorise M. Le Président ou le Vice-Président délégué (M. Gérard THOMAZON) à signer la convention ainsi que tout document concernant cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Création d'une plateforme destinée aux artisans du BTP Creusois sur le site de St Silvain Bas Le Roc – Demande de subventions au titre de la DETR 2022, de l'ADEME et de la Région Nouvelle-Aquitaine

Monsieur le Président rappelle que Creuse Confluence, lors de la séance du Conseil Communautaire du 06 octobre 2021, a adhéré à l'association Economie Circulaire de la Construction en Creuse (EC3). Il rappelle qu'une réflexion départementale était en cours, regroupant aussi bien les EPCI que les professionnels afin de créer un maillage de structures à même de recueillir les déchets professionnels dans de bonnes conditions.

Il précise que le BTP est le premier producteur de déchets en France et que les réglementations environnementales évoluent de manière à faciliter le réemploi.

Il fait savoir que La Fabrique à Initiatives, dispositif porté par France Active Limousin, est chargé d'étudier les besoins du territoire Creusois, d'apporter des solutions innovantes avec un modèle économique viable, de transmettre à un porteur de projet et de l'accompagner dans son lancement. La Fabrique est à l'initiative de la réflexion départementale.

Face à cette situation, la réflexion départementale a mené à la proposition de création de plateformes accueillant les différents flux provenant de tous les artisans du Bâtiment et des Travaux Publics du territoire Creusois situés dans un rayon de 30 minutes.

Le maillage proposé serait le suivant :

- Plateformes prêtes en 2021 :
 - Guéret : plateforme principale – portée par REVAL23 (Ent TRULLEN)
 - Bourgneuf : plateforme secondaire – portée par Langladure Recyclage (Ent FRACASSO)
- Plateformes satellites envisagées en 2022 :

Les plateformes sont destinées à recevoir les déchets inertes et non dangereux en apport volontaire, ces derniers seront récupérés par REVAL23. Elles sont autonomes et dédiées aux artisans.

Leur modèle économique n'est pas basé sur des rentrées d'argent mais sur des économies (diminution des tonnages destinés à l'enfouissement) et la volonté d'offrir un vrai service aux entreprises du secteur.

- St Silvain Bas le Roc – portée par la CC Creuse Confluence
 - Ahun - portée par le SICTOM
 - La Souterraine - portée par EVOLIS
 - Lourdoueix – portée par la CC Les portes de la Creuse en Marche
- Plateformes satellites envisagées en 2023
 - Aubusson – portée par la CC Creuse Grand Sud

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

- Parsac – portée par la CC Creuse Confluence
- Auzances
- La Courtine – portée par Haute Corrèze Communauté

Suite à cette proposition de maillage départemental, Monsieur le Président propose la création d'une plateforme destinée aux artisans du BTP Creusois sur le site de St Silvain Bas Le Roc comprenant l'installation de 7 bennes dans un premier temps correspondant au tri des 7 flux suivants : bois, métal, verre, plastique, plâtre, fractions minérales, papier/carton.

Il précise que les travaux pourraient commencer au mois de septembre 2022 pour une mise en service en fin d'année 2022.

Il fait savoir que ce projet peut bénéficier de subventions au titre de la DETR 2022, de l'ADEME, de la Région Nouvelle Aquitaine et présente le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	52 113,28 €	DETR 2022 (50%)	76 375,00 €
Equipements	100 636,73 €	ADEME (15%)	22 912,50 €
		Région (15%)	22 912,50 €
		Creuse Confluence	30 550,01 €
TOTAL	152 750,01 €	TOTAL	152 750,01 €

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Accepte la création d'une plateforme destinée aux artisans du BTP Creusois sur le site de St Silvain Bas Le Roc,
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté,
- Sollicite l'octroi des subventions présentées au titre de la DETR 2022, de l'ADEME et de la Région Nouvelle Aquitaine,
- Dit que les crédits seront inscrits au budget annexe « Collecte Traitement Déchets » 2022
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Versement d'aides directes Creuse Confluence – Mr Francis LUQUET « Délices des abeilles » à Gouzou

Vu la délibération n°2019/149 du 12 juin 2019 portant approbation du règlement sur le dispositif des aides directes aux commerces de proximité (< 200 m²) et à l'achat de véhicule professionnel aménagé

Vu la délibération n°2021/05 du 24 février 2021 portant approbation du règlement modifié des aides directes accordées par Creuse Confluence

Monsieur le Président rappelle qu'en séance du 12 juin 2019, le Conseil Communautaire a acté un règlement pour le versement d'aides directes aux commerces de proximité inférieurs à 200 m² et pour l'achat de véhicule professionnel aménagé. Celui-ci a été modifié lors de la séance du 24 février 2021 pour croître les actions du règlement en intégrant des aides directes pour l'amélioration et le développement de l'activité professionnelle et réajuster celles déjà effectives.

Depuis la mise en place de ces dispositifs, Mr Francis LUQUET, Délices des Abeilles à la ZAC de Bellevue à GOUZON a sollicité la Communauté de Communes afin de pouvoir pour bénéficier de ces aides.

Il rappelle le dispositif mis en place :

- Subvention de Creuse Confluence : à hauteur de 50% pour les investissements relatifs aux travaux d'embellissement intérieurs ou extérieurs et l'achat de mobiliers et d'équipements professionnels.
- Dépenses éligibles : Montant compris entre 4 000,00 € HT et 30 000,00 € HT

Après analyse par les Consulaires et avis favorable par la Commission Développement Economique de Creuse Confluence du 1^{er} février 2022 du projet présenté, le Conseil Communautaire doit approuver le versement de l'aide ci-dessous :

- Rénovation extérieure de la devanture du magasin : 30 266,00 € HT
 - o Versement de l'aide par Creuse Confluence : 15 000,00 €

Le Conseil Communautaire après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le versement de l'aide présentée, soit 15 000 €
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Versement d'aides directes Creuse Confluence – Mr Aurélien FOLTIER « SAS FOL'ŒUFS » à BOUSSAC BOURG

Vu la délibération n°2019/149 du 12 juin 2019 portant approbation du règlement sur le dispositif des aides directes aux commerces de proximité (< 200 m²) et à l'achat de véhicule professionnel aménagé

Vu la délibération n°2021/05 du 24 février 2021 portant approbation du règlement modifié des aides directes accordées par Creuse Confluence

Monsieur le Président rappelle qu'en séance du 12 juin 2019, le Conseil Communautaire a acté un règlement pour le versement d'aides directes aux commerces de proximité inférieurs à 200 m² et pour l'achat de véhicule professionnel aménagé. Celui-ci a été modifié lors de la séance du 24 février 2021 pour croître les actions du règlement en intégrant des aides directes pour l'amélioration et le développement de l'activité professionnelle et réajuster celles déjà effectives.

Depuis la mise en place de ces dispositifs, Mr Aurélien FOLTIER, SAS FOL'ŒUFS à BOUSSAC BOURG a sollicité la Communauté de Communes afin de pouvoir pour bénéficier de ces aides.

Il rappelle les dispositifs mis en place :

- Amélioration et développement de l'activité professionnelle :
 - *Travaux et équipements entraînant une amélioration des conditions de travail des personnels (ex : dispositifs ergonomiques, vestiaires...)*
 - *Achat de mobiliers et/ou équipements (hors matériel roulant) liés au développement de l'activité professionnelle.*

Taux d'intervention	
50 %	1 ^{ère} tranche de 4.000 € à 15.000 € HT de dépenses soit 1 plancher de 2.000 € à 7.500 €
30 %	2 ^{ème} tranche de 15.001 € à 40.000 € HT de dépenses : montant maxi de 7.500 €

- Achat d'un véhicule professionnel aménagé
 - *Véhicule thermique*
 - ➔ 30% du montant total HT du véhicule professionnel aménagé
 - ➔ Montant des dépenses éligibles : maximum 20 000,00 € HT soit une subvention plafonnée à 6 000,00 €

Après analyse par les Consulaires et avis favorable par la Commission Développement Economique de Creuse Confluence du 1^{er} février 2022 du projet présenté, le Conseil Communautaire doit approuver le versement de l'aide ci-dessous :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

- Amélioration et développement de l'activité professionnelle : Achat d'une calibreuse : 98 886,00 € HT
 - Versement de l'aide par Creuse Confluence : 15 000,00 €
- Achat d'un véhicule professionnel thermique aménagé : 41 361,00 € HT
 - Versement de l'aide par Creuse Confluence : 6 000,00 €

Le Conseil Communautaire après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le versement des aides présentées, soit 15 000 € pour l'amélioration et le développement de l'activité professionnelle ainsi que 6 000 € pour l'achat d'un véhicule professionnel aménagé,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

**Versement d'un fonds de concours pour la réhabilitation d'un fonds de commerce –
Commune de GOUZON**

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal situé dans le bourg à destination, entre autre, d'un commerce sur la commune de GOUZON.

Conformément au règlement du fonds de concours pour soutien aux projets communaux, la commune de GOUZON a sollicité la Communauté de Communes afin de pouvoir bénéficier de l'attribution de ce fonds de concours.

Monsieur le Président rappelle que le taux d'intervention, pour tout projet déclaré éligible, est de :

- 12.5% pour une 1^{ère} tranche de 0 à 150 000 €
- 10 % pour une 2^{ème} tranche de 150 001 € à 300 000 €.

Il précise que le montant prévisionnel des travaux de réhabilitation s'élève à 45 067, 72 € HT, et que le montant du fonds de concours Creuse Confluence s'élèverait de 5 633, 47 €.

Il précise également que le montant sollicité pourra varier en fonction de l'activité du commerce qui sera installé.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Accepte de verser un fonds de concours d'un montant de 5 633,47 € sachant que ce dernier pourra varier en fonction de l'activité du commerce et du décompte définitif des travaux transmis par la Commune,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Extension ZAC de Bellevue à Gouzon – Approbation de l'avenant n°1 de travaux concernant le lot n°5 – Aménagements Paysagers

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 04 mars 2020 n°2020/30, le Conseil Communautaire a approuvé l'attribution des marchés de travaux relatif à l'aménagement d'une 3ème tranche de la ZAC de Bellevue située sur la Commune de Gouzon. Concernant le lot n°5 relatif aux aménagements paysagers, l'entreprise retenue était Creuse Paysage SARL pour un montant HT de 22 795,80 €.

En cours d'exécution, il s'est avéré que des modifications ont dû avoir lieu, en conséquence Monsieur le Président propose de signer un avenant n°1 de travaux et donne lecture du projet annexé à la délibération. Il indique que la moins-value correspond à la somme de 15,70 € HT soit une diminution du marché de 0,07%.

Le montant initial du marché de travaux relatif au Lot 5 « Aménagements Paysagers » soit 22 795,80 € HT est désormais de 22 780,10 € HT (27 336,12 € TTC).

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant n°1 de travaux concernant le lot n° 5 « Aménagements Paysagers » de l'entreprise CREUSE PAYSAGE SARL,
- Autorise le Président ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Versement des subventions pour les sorties scolaires de fin d'année

Madame la Vice – Présidente explique que la collectivité souhaite favoriser l'accès à la culture et aux sorties pédagogiques susceptible de faciliter les apprentissages et de susciter la curiosité de nos jeunes.

Dans ce cadre, la collectivité accompagne financièrement les projets des sorties scolaires à hauteur de 15 €/enfant pour une sortie à la journée et 40€/enfants pour une classe découverte avec nuitée(s).

Ces versements ont reçu l'avis favorable par la commission écoles du 9 mars 2022,

Mme la Vice – Présidente donne lecture du tableau annexé à la délibération.

Ecoles	Effectifs	15 €	40 €	Total
BETETE	22		x	880,00
BORD ST GEORGES	16		x	640,00
BOUSSAC élémentaire	79	x		1 185,00
BOUSSAC Maternelle	51	x		765,00
BUDELIERE	45		x	1 800,00
BUSSIÈRE ST GEORGES	23	x		345,00
CHAMBON Maternelle GS	18		X	720,00
CHAMBON Maternelle	12	x		180,00
CHAMBON élémentaire	55		x	2 200,00
CLUGNAT	48	x		720,00
EVAUX Maternelle	28	x		420,00
EVAUX élémentaire	39	x		585,00
GOUZON élémentaire	15		x	600,00
GOUZON élémentaire	65	x		975,00
GOUZON Maternelle	48	x		720,00
JARNAGES	89	x		1 335,00
LADAPEYRE	11	x		165,00
LAVAUFRANCHE	19	x		285,00
LEPAUD	27		x	1 080,00
LUSSAT	10		x	400,00
NOUHANT	22		x	880,00
NOUZERINES	17	X		255,00
PARSAC	112		x	4 480,00
PIONNAT élémentaire	32		x	1 280,00
PIONNAT Maternelle	20	x		300,00
SOUMANS	35	x		525,00
ST MARIEN	21	X		315,00
ST SILVAIN BAS LE ROC	12	x		180,00

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

VIERSAT	20		x	800,00
Total	1011	9 255,00	15 760,00	25 015,00

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré,

- Accepte de verser des subventions aux coopératives scolaires,
- Dit que les sommes versées le seront à partir du budget écoles : imputation 6574,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Réactualisation d'une convention avec la commune de ROCHE pour la prise en charge financière du poste ATSEM du RPI Roche/Ladapeyre

Madame la Vice – Présidente rappelle que la Communauté de Communes Creuse Confluence exerce la compétence école, à compter du 1er septembre 2019.

En 2016, dans le cadre des écoles en RPI (regroupement pédagogique intercommunal) de Ladapeyre et Roche, la commune de ROCHE et l'ex Communauté de Communes du Carrefour, ayant la compétence, ont conventionné concernant la participation financière aux frais de rémunération (salaire et charges sociales) de l'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM).

Il est demandé de réactualiser cette convention.

Cette convention a reçu l'avis favorable par la commission écoles du 9 mars 2022,

Madame la Vice – Présidente propose de réactualiser cette convention être les parties.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance du projet de convention, entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le projet de conventions présenté et annexé à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Demande de fonds de concours pour l'extension de la MAM de Nouhant

Vu la délibération n°2019/290 en date du 27 novembre 2019 portant sur le versement de fonds de concours aux Communes pour l'aménagement de Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s

Monsieur le Président rappelle que les Assistantes Maternelles peuvent, après obtention de leur agrément, se regrouper au sein d'une Association et assurer la gestion d'une MAM (Maison d'Assistants Maternelles) dans le respect de la capacité d'accueil des locaux.

Lors de la séance du 27 novembre 2019, le Conseil Communautaire a approuvé le versement de fonds de concours aux Communes pour l'aménagement de locaux communaux en Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s.

Il précise qu'il a été défini que le fonds de concours correspondrait à 35 % de la dépense totale sur les travaux d'investissement, dont le montant est plafonné à 70 000,00 € HT.

Face à une demande croissante en garde d'enfants et afin d'améliorer leurs conditions d'accueil au sein de la MAM « MAM'A Petit Pas », la Commune de Nouhant souhaite effectuer des travaux d'extension du bâtiment communal dont le montant total prévisionnel de l'opération s'élève à 13 112,66 € HT soit 15 735,19 € TTC.

La Commune de Nouhant a sollicité la Communauté de Communes Creuse Confluence pour bénéficier d'un fonds de concours représentant 35% de 13 112,66 € HT soit la somme de 4 589,43 €.

Par conséquent, le Conseil Communautaire doit se positionner sur l'attribution d'un fonds de concours à la Commune de Nouhant dont le montant prévisionnel est cité ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Accepte d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Nouhant, conformément à la délibération n°2019/290 du 27 novembre 2019,
- Dit que la somme représente 35% de 13 112,66 € HT soit 4 589,43 € (montant à actualiser après réception du décompte des travaux définitif transmis par la Commune)
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Versement d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'association gestionnaire de la MAM de Trois Fonds

Vu la délibération n°2019/291 en date du 27 novembre 2019 portant approbation d'un règlement pour le versement d'une subvention de fonctionnement aux Associations gestionnaires de Maisons d'Assistantes Maternelles situées sur le territoire communautaire.

Monsieur le Président rappelle que les Assistantes Maternelles peuvent, après obtention de leur agrément, se regrouper au sein d'une Association et assurer la gestion d'une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) dans le respect de la capacité d'accueil des locaux.

Lors de la séance du 27 novembre 2019, le Conseil Communautaire a approuvé un règlement pour le versement d'une subvention de fonctionnement aux Associations gestionnaires de MAM afin de répondre aux besoins de garde de la petite enfance sur le territoire de Creuse Confluence.

Cette aide représente la somme de 300,00 € par agrément et est versée annuellement conformément aux conditions décrites dans le règlement.

Le territoire de Creuse Confluence accueille une MAM « MAM'AN DOUCEUR » sur la Commune de Trois-Fonds, dans des locaux privés, dont l'ouverture a eu lieu le 05 octobre 2020.

A ce jour, la MAM a obtenu le nombre maximum d'agréments soit 12.

L'Association gestionnaire de cette MAM a sollicité la Communauté de Communes pour bénéficier de la subvention annuelle de fonctionnement au titre de l'année 2022 ce qui correspond à la somme de 3 600,00 €.

Par conséquent, le Conseil Communautaire doit se positionner sur le versement de la subvention annuelle de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Accepte de verser, à l'Association « MAM'AN DOUCEUR », une subvention annuelle de fonctionnement de 300,00 € par agrément soit un montant total de 3 600,00 € au titre de l'année 2022, conformément au règlement cité ci-dessus,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Micro crèches BOUSSAC & GOUZON : Convention M.S.A. relative à la prestation de service unique pour l'accueil du jeune enfant.

Monsieur le président rappelle aux membres de l'Assemblée que la Prestation de Service Unique (PSU) est versée par la MSA. Celle-ci apporte une aide financière qui est calculée sur les frais de fonctionnement des micro-crèches de Gouzou et Boussac.

Monsieur le Président donne lecture des deux conventions qui déterminent les conditions juridiques et techniques de mise en œuvre de la PSU entre la MSA et le gestionnaire pour les structures :

- Micro crèche « Les Petites Frimousses » de Gouzou
- Micro crèche « Crech n'do » de Boussac

Ces conventions concernent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve les conventions annexées à la délibération ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer cette convention

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Relais Assistant(e)s Maternelles : Convention de prestation de services.

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que la Prestation de Service Unique (PSU) est versée par la MSA aux gestionnaires d'établissement d'accueil du jeune enfant en complément de la participation financière des familles.

Cette prestation permet aux familles de garantir un tarif horaire réduit, adapté à leurs revenus et leur offrir un mode de garde souple.

Monsieur le Président donne lecture la convention qui détermine les conditions juridiques et techniques de mise en œuvre de la PSU entre la MSA et le Relais Assistantes Maternelles : RAM TAGADAM.

Cette convention concerne la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve la convention annexée à la délibération ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer cette convention

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Avenant à la convention relative au projet COLEOPTER entre le Syndicat Est Creuse et Creuse Confluence

Vu la délibération du 04 mars 2020 actant la signature d'une convention reliant Creuse Confluence, Marche et Combraille en Aquitaine et le Syndicat Est Creuse relative au projet COLEOPTER, projet de coopération européenne porté au sein du programme INTERREG SUDOE.

Le projet COLEOPTER, acronyme de Concertation Locale pour l'Optimisation des Politiques Territoriales pour l'Energie Rurale, est un projet qui vise à améliorer les politiques d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics grâce à des expérimentations in situ à l'échelle du Sud-Ouest Europe (SUDOE), par le biais de la mise en réseau.

Ce projet vise à apporter des réponses à deux enjeux majeurs de l'efficacité énergétique : la difficulté de collectivités rurales à passer à l'acte dans la réalisation de bâtiments démonstrateurs, et le manque de sensibilité face aux enjeux de consommation énergétique dans les bâtiments.

Suite aux délibérations du Syndicat Est Creuse et à l'engagement des communautés de communes, le territoire Est-Creuse a obtenu une enveloppe de 150 000,00 € de financement INTERREG, réservé à la conception et aux études de deux bâtiments enfance jeunesse :

- Construction neuve à Chambon-sur-Voueize
- Rénovation à Chénérailles

Ces deux projets sont ainsi des « démonstrateurs » dans la démarche COLEOPTER qui consiste à :

- Réaliser une phase de dialogue territorial avec les acteurs locaux
- Utiliser un logiciel de conception/modélisation (BIM) pour s'en servir de support de dialogue
- Identifier les enjeux liés à l'eau et l'énergie afin d'assurer un usage économe du bâtiment.

A l'échelle du programme COLEOPTER, 4 bâtiments à fort enjeux communautaires seront rénovés (Gymnase à Pova de Lanhoso, Portugal, Centre de loisir à Carthagène, Espagne, et les deux bâtiments creusois).

Ce travail vise, en partenariat avec des acteurs institutionnels (RURENER, Agence Portugaise de l'Energie, Centre technologique de l'énergie et du climat de la Région de Murcie) et universitaire (Université de Catalogne), à proposer une approche innovante dans la conception de projets d'efficacité énergétique et à servir de modèle pour les futurs projets dans la gestion du quotidien d'un bâtiment à haute performance énergétique.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Dans ce cadre, le Syndicat Est Creuse a été missionné pour organiser le projet à l'échelle de Creuse Confluence et porter la démarche de coopération, qui bénéficie d'un accompagnement financier du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), au titre du programme INTERREG SUDOE.

A cet effet, la candidature de Creuse Confluence, par le biais de la mission du Syndicat Est Creuse, à ce projet, comprend délégation de la gestion de la concertation, de la conception et de la maîtrise d'œuvre au Syndicat Est Creuse pour le projet de Chambon sur Voueize.

Il est proposé, afin de valider la délégation de la maîtrise d'ouvrage pour la maîtrise d'œuvre et son coût, de réaliser un avenant au conventionnement actuel entre Creuse Confluence et le Syndicat Est Creuse. Celui-ci explicite la mission confiée au Syndicat, au titre de la convention déjà rédigée, sur le volet maîtrise d'œuvre (recrutement et facturation), sous la validation du Conseil Communautaire de Creuse Confluence.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De confirmer la volonté de Creuse Confluence de déléguer la gestion technique et financière de la maîtrise d'œuvre sur le projet de Chambon sur Voueize
- D'autoriser M le Président ou son représentant à signer les documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

PASS THERMES 2022

Monsieur le Président rappelle, qu'en 2018, la SEM Etablissement Thermal d'Evaux-les-Bains avait créé un « pass thermes » qui permettait aux curistes de découvrir les équipements intercommunaux et communaux à Evaux-les-Bains et ses alentours.

Il avait été convenu, entre la SEM et la Communauté de Communes, que les curistes, sur présentation du pass, bénéficiaient d'une entrée cinéma, d'une entrée piscine et d'une adhésion pour trois semaines à la médiathèque de Chambon-sur-Voueize. Ces accès étaient financièrement pris en charge par la SEM.

Monsieur le Président propose de maintenir ce partenariat avec la SEM Etablissement Thermal d'Evaux-les-Bains, et de prendre en compte les Pass Thermes pendant la saison thermique.

Les tarifs seraient les suivants :

- Cinéma Alpha : 3,00 € par personne
- Entrée Piscine : 3,00 € par personne
- Accès à la médiathèque : 5,00 € par personne

Il précise qu'une facturation mensuelle sera établie au nom de la SEM Etablissement Thermal et que chaque prestataire devra envoyer les coupons complétés (nom de la personne bénéficiaire et date de la cure) à la SEM afin qu'ils puissent contrôler la facturation mensuelle.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Accepte le « Pass Thermes » tel que défini ci-dessus,
- Approuve la convention entre la SEM et la Communauté de Communes Creuse Confluence
- Autorise le Président ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Adhésion à l'outil de veille SURICATE

Monsieur le Président de la Communauté de Communes indique que ce dispositif « SURICATE », mis en place sur le territoire national par l'Etat via le Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN), vise à signaler les problèmes rencontrés pour la pratique des activités sportives de nature. Ainsi, toute personne dite « sentinelle » peut déposer un signalement pour informer d'un incident rencontré type balisage, environnemental, conflits d'usage ou sécurité. Cette déclaration, localisée précisément, est ensuite transmise par mail au sein d'un réseau organisé et structuré afin de prendre en charge la gestion et les résolutions de l'incident.

Ainsi, SURICATE met en relation les pratiquants de sports de nature et les gestionnaires des lieux de pratique, pour préserver la qualité des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports et loisirs de nature.

Quatre types d'incidents sont pris en charge :

- Source de pollution
- Conflit d'usage
- Signalétique erronée
- Equipement défectueux

SURICATE est une plateforme web avec un tableau de bord personnalisé par territoire. Un réseau de plus de 700 référents est réparti sur l'ensemble du territoire national, chargé de résoudre les anomalies signalées par les sentinelles.

Voici les niveaux d'intervention définis par la CDESI Creuse :



Aussi, les intercommunalités qui en feront la demande devront désigner un référent chargé d'apporter une réponse en lien avec la commune sur laquelle le signalement a été effectué. Il suffit de compléter le bulletin d'adhésion correspondant et de le retourner au Conseil Départemental de la Creuse.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Après avoir pris connaissance de ce dispositif, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Valide l'adhésion de la collectivité au dispositif SURICATE,
- Désigne Monsieur PAPINEAU Bruno en tant que référent pour la collectivité
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du réseau d'assainissement du « lotissement Lamartine » avec la Commune de Boussac

VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi MOP, notamment son article l'article 2 lequel prévoit que dans le cas où la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ; cette convention doit déterminer les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixer le terme.

Considérant que le projet de réhabilitation du réseau d'assainissement du « lotissement Lamartine » comporte pour l'essentiel des travaux relatifs à l'assainissement dont la compétence appartient à Creuse Confluence, mais également une part de travaux sur les réseaux d'eaux pluviales lesquels relèvent, depuis le 1er janvier 2019, de la compétence de la commune de Boussac. Pour des raisons liées à l'efficacité technique de l'opération et à la bonne gestion des deniers publics, ces travaux doivent être exécutés simultanément.

Cette opération intéressant deux maîtres d'ouvrage, il est donc pertinent d'organiser d'une maîtrise d'ouvrage unique.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Décide de conclure avec la Commune de Boussac une convention temporaire de délégation de maîtrise d'ouvrage à l'occasion des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement du « lotissement Lamartine » à Boussac.

- Dit que les éléments essentiels de cette convention sont les suivants :

- Creuse Confluence est désignée maître d'ouvrage délégué de l'opération,
 - Creuse Confluence assure cette mission à titre gratuit,
 - La maîtrise d'ouvrage déléguée comprend notamment les missions suivantes : demande de subventions, passation et attribution des marchés, suivi et réception des travaux, paiement des factures, capacité d'ester en justice...

- La convention est conclue pour la durée de l'opération,
 - Après réception des travaux Creuse Confluence remettra à la commune de Boussac les ouvrages qui la concerne,

- Dit que la Commune de Boussac remboursera à la Communauté de Communes les dépenses relatives aux réseaux d'eaux pluviales déduction faite des subventions obtenues.

- Autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président en charge de l'assainissement à prendre toute décision et à signer tous les documents afférents à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Avenant n°1 du marché de réhabilitation du réseau d'eaux usées du lotissement Lamartine à Boussac

M. Le Président fait savoir que les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées du lotissement Lamartine à Boussac sont sur le point d'être achevés et que des travaux supplémentaires ont dû être réalisés.

Ces travaux supplémentaires s'expliquent par

- La réhabilitation du réseau d'eaux pluviales qui ne pouvait être maintenu en l'état existant lors de la réalisation de la fouille du réseau d'eaux usées à proximité. Ce réseau a dû être démoli pour être refait à neuf,
- La réalisation d'un drain en zone humide,
- La viabilisation de la parcelle AH n°333 non prévue avec la pose d'une boîte de branchement,
- La reprise en domaine privé du raccordement des habitations « 13 et 15, rue Maurice Rollinat » pour lesquelles il était impossible de reprendre les sorties existantes d'eaux usées liées à la présence d'un poteau électrique.

Voici le détail des modifications proposées :

Résumé des plus-values	Montants € HT
Réalisation d'un drainage	2 520 €
Réalisation d'un branchement supplémentaire pour la parcelle AH n°333	2 734,50 €
Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales	15 992 €
Raccordement des habitations cadastrées AH n°205 et n°206	2 500 €
Bilan des plus-values	23 746,50 €

Cet avenant présenté en annexe modifie le montant du marché initial de 350 694.64 € HT à 374 441.14 € HT, soit une augmentation de 6.77 % qui reste inférieure au seuil autorisé de 15%.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Accepte l'avenant proposé,
- Autorise le Président ou le Vice-Président en charge de l'assainissement à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Convention relative à la réalisation du raccordement en domaine privé du bourg de Bétête

Mr le Président précise que le marché de travaux de la tranche 1 concernant la réhabilitation du réseau d'eaux usées du bourg de Bétête est composé d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle.

La tranche ferme concerne la réhabilitation du réseau en domaine public et la tranche conditionnelle correspond à la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales en domaine privé chez les particuliers.

Cette tranche conditionnelle a pour but de faciliter la mise en conformité du raccordement des particuliers et d'obtenir plus rapidement une déconnection des eaux pluviales.

Les particuliers sur la base du volontariat peuvent confier à Creuse Confluence la réalisation des travaux de mise en séparatif dans le cadre de cette tranche conditionnelle.

Mr le Président précise que la convention proposée a pour but d'autoriser Creuse Confluence à assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux chez les particuliers, de rétrocéder les ouvrages à l'achèvement des travaux, et de fixer les conditions de participation financière des particuliers bénéficiaires.

Concernant la participation financière, Mr le Président explique qu'il sera demandé au cas par cas, le solde du coût réel des travaux HT déduits des subventions.

Cette convention pourra également s'appliquer à la 2^e tranche de travaux du bourg de Bétête prévue d'être réalisée au cours du 2^e semestre de cette année. Cette nouvelle tranche de travaux sera aussi constituée d'une tranche conditionnelle destinée à la mise en conformité du raccordement des particuliers.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Accepte la convention,
- Autorise le Président ou le Vice-Président en charge de l'assainissement à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

~~Avenant n°1 du lot 1 « réseau de collecte des eaux usées » du marché du bourg de Viersat~~

Annulée

~~Engagement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une étude de priorisation des zones qui feront l'objet d'enquêtes de raccordement du domaine privé au réseau d'assainissement~~

Annulée

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Convention de partenariat pour l'optimisation des charges avec le cabinet NEOPTIM

Monsieur le Président explique qu'il est possible de faire appel à des prestataires de service pour optimiser les charges sociales incombant à Creuse Confluence et ainsi de faire des économies.

Le Cabinet NEOPTIM propose la mission suivante :

- Mise en application des recommandations fournies dans le rapport d'expertise remis suite à l'intervention de l'audit, .
- Constitution du dossier de régularisation nécessaire à l'obtention des remboursements de charges sociales
- Suivi du processus de régularisations
- Pérennisation des optimisations et mise en place de la veille juridique

Pour une rémunération basée sur les "économies" réalisées et constatées c'est-à-dire les réductions de charges sociales, les remboursements, régularisations concernant les années passées non prescrites.

Les honoraires hors taxes du cabinet seront égaux à 35% de l'économie constatée au sein de la trésorerie de Creuse Confluence.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Autorise le Président ou le Vice-Président en charge de l'assainissement à signer la convention présentée avec le Cabinet NEOPTIM et tout document relatif à cette affaire,

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ AVEC 1 CONTRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Affectation de la participation financière de Creuse Confluence aux Communes pour les travaux de voirie

Monsieur Cyril Victor, Vice-Président en charge du patrimoine et de l'énergie, rappelle que le Conseil Communautaire a adopté lors de la séance du 30 septembre 2020 le règlement de participation financière aux travaux de voirie effectués par les communes du territoire.

L'enveloppe budgétaire attribuée en 2021 à ce fonds de concours s'élève à 240 000 €.

Il explique que les communes ont fait parvenir les bilans des dépenses engagées au titre l'année 2021 et qu'il est maintenant possible de valider les montants définitifs.

Il présente le tableau récapitulatif suivant :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Commune	% Voirie totale	% Voirie / voirie des communes demandeuses	Travaux réalisés HT	Enveloppe répartie sur les communes demandeuses, au prorata du linéaire, dans la limite de 20% des travaux ht
Auge	1,33 %	0,00 %	- €	-
Bétête	3,14 %	0,00 %	- €	-
Blaudeix	0,91 %	0,00 %	- €	-
Bord St Georges	3,49 %	5,11 %	24 300,40 €	4 860,08
Boussac	1,15 %	1,68 %	15 482,50 €	3 096,50
Boussac-Bourg	2,76 %	4,04 %	27 424,27 €	5 484,85
Budelière	1,90 %	2,78 %	17 001,45 €	3 400,29
Bussière St Georges	1,66 %	0,00 %	- €	-
Chambon sur Voueize	3,77 %	5,32 %	76 211,09 €	13 240,37
Chambonchard	1,55 %	2,26 %	38 230,80 €	5 429,13
Clugnat	3,70 %	5,41 %	44 892,59 €	8 978,52
Cressat	3,65 %	5,34 %	104 358,72 €	12 824,48
Domeyrot	1,43 %	0,00 %	- €	-
Evaux les Bains	6,60 %	9,66 %	95 484,55 €	19 096,91
Gouzon	4,59 %	6,72 %	44 793,36 €	8 958,67
Jarnages	0,88 %	0,00 %	- €	-
La Celle sous Gouzon	1,71 %	2,30 %	28 977,00 €	5 795,40
Ladapeyre via EVOLIS	2,55 %	0,00 %	- €	-
Lavaufranche	1,75 %	0,00 %	- €	-
Lepaud	2,31 %	3,38 %	1 114,48 €	222,90
Leyrat	1,33 %	0,00 %	- €	-
Lussat	3,51 %	0,00 %	- €	-
Malleret Boussac	1,33 %	0,00 %	- €	-
Nouhant	2,53 %	3,71 %	10 363,65 €	2 072,73
Nouzerines	2,94 %	0,00 %	- €	-
Parsac - Rimondeix	4,53 %	6,63 %	53 435,50 €	10 687,10
Pierrefitte	1,31 %	1,91 %	15 967,60 €	3 193,52
Pionnat	4,79 %	7,01 %	65 917,50 €	13 183,50
Soumans	4,02 %	5,88 %	23 853,50 €	4 770,70
St Julien la Genête	1,73 %	2,53 %	23 748,12 €	4 749,62
St Julien le Chatel	1,20 %	0,00 %	- €	-
St Loup	2,07 %	0,00 %	- €	-
St Marien	1,25 %	1,83 %	37 200,00 €	4 400,37
St Pierre Le Bost	1,71 %	0,00 %	- €	-
St Silvain Bas Le Roc	2,37 %	3,47 %	36 286,80 €	7 257,36
St Silvain sous Toulx	2,05 %	2,99 %	40 958,00 €	7 186,92
Tardes	2,45 %	0,00 %	- €	-
Toulx Ste Croix	3,05 %	4,47 %	48 245,00 €	9 649,00
Trois-Fonds	1,49 %	0,00 %	- €	-
Vernelles	0,69 %	1,02 %	38 780,70 €	2 438,07
Viersat	2,11 %	3,09 %	18 072,54 €	3 614,51
Vigeville	0,72 %	1,05 %	9 896,60 €	1 979,32
Total	100 %	100 %	940 996,72 €	166 570,81

Il propose au Conseil Communautaire de valider les montants de participation financière attribuée à chaque commune ayant fait la demande selon le tableau présenté, l'enveloppe totale dépensée s'élevant à 166 570,81 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Valide les montants de participations financières relatives aux travaux de voirie effectué par les communes en 2021 tels que présentés,
- Autorise le Président ou le vice-président, Cyril VICTOR, à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Elargissement du champ d'application du tarif réduit de la piscine d'Evaux les Bains

Monsieur le Président indique que nous avons reçu une demande de la Société d'Economie Mixte exploitant les thermes d'Evaux les Bains pour mettre en œuvre un tarif réduit destiné aux curistes intéressés par la piscine. La mise en œuvre d'un tel tarif permettrait d'accroître la fréquentation de l'établissement, situé à proximité des thermes, a fortiori durant la période des travaux conduits au niveau des thermes, qui empêchent l'utilisation de la piscine de ces derniers. En outre, Monsieur le Président indique que l'équipe de la piscine a proposé d'élargir l'application du tarif réduit aux agents de la Communauté de Communes.

Il précise que ces deux propositions ont recueilli l'avis favorable de la commission sport et culture du 22 février 2022.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Adopte l'élargissement des bénéficiaires du tarif réduit aux curistes fréquentant les thermes d'Evaux les Bains et aux agents de la Communauté de communes
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

**Bail précaire entre Aurélie VANHERREWEGHE et la Communauté de Communes –
Maison médicale à GOUZON**

Monsieur le Président rappelle que la maison médicale située « Avenue du Berry » sur la Commune de Gouzou dispose de locaux vacants.

Il fait savoir que Madame Aurélie VAN HERRE WEGHE, psychologue, sollicite la Communauté de Communes pour louer un cabinet au sein de cette maison médicale.

Il informe qu'un local est disponible dans l'entité « ostéopathes ». Ce cabinet est composé d'une partie privative d'une surface de 19,20 m² et des parties communes soit 10,14 m² par locataire.

Ces locaux seront utilisés à mi-temps par la locataire.

Monsieur le Président propose qu'un bail précaire soit conclu pour une durée d'un an soit du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 et ce renouvelable une fois. Au terme de ce bail, un bail professionnel pourra éventuellement être signé.

Il donne lecture du projet de bail précaire annexé à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le projet de bail précaire présenté et annexé à la présente délibération,
- Autorise le Président ou son représentant à signer ce bail précaire ainsi que tout document concernant cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Versement d'un soutien financier à Mme Floriane PIGNOT, Infirmière au Pôle Santé à BOUSSAC

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que Madame Floriane PIGNOT, Infirmière au Pôle Santé à BOUSSAC a sollicité la Communauté de Communes pour pouvoir bénéficier d'un soutien financier.

Il explique que Madame PIGNOT a débuté en octobre 2020 un MASTER d'Infirmière en Pratique Avancée à la Faculté de Médecine à LIMOGES. Cette formation aura pour but de prendre en charge les patients atteints de pathologies chroniques stabilisés, en collaboration avec les médecins de la MSP.

Cette formation se déroule deux semaines par mois d'octobre 2021 à mai 2023 en complément de son activité professionnelle.

A cela, s'ajoute des périodes de stage à temps complet et non rémunérés qui auront lieu en avril/mai 2022 et en février/mars/avril et mai 2023.

Cette formation entrainera une perte de revenu estimée par le cabinet comptable à 10 000 €/an soit 835 €/mois

Monsieur le Président propose que la Communauté de communes accompagne financièrement cette infirmière pendant sa formation de la manière suivante :

- Stage 2022 : 835 € x 2 mois (avril, mai) = 1 670 €
- Stage 2023 : 835 € x 4 mois (février, mars, avril, mai) = 3 340 €
- Selon les conditions suivantes :
 - Engagement de la part de Madame PIGNOT stipulant que celle-ci pratiquera son activité d'Infirmière en Pratique Avancée pendant 3 ans, après l'obtention de son diplôme, au sein de la MSP de Boussac pendant cette durée,
 - Signature entre Mme PIGNOT et un médecin d'une convention.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Accepte/n'accepte pas de verser une participation financière à Madame Floriane PIGNOT d'un montant de 1 670 € pour l'année 2022 et 3 340 € pour l'année 2023,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Délibération de principe sur la création d'une structure « France Services » - Commune de GOUZON

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Creuse Confluence a pour compétence la « *Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes, en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations* » et qu'elle dispose d'une structure sur la Commune de Boussac.

Monsieur le Président fait savoir à l'Assemblée que la Commune de Gouzou a sollicité la Communauté de Communes pour installer une structure « France Services » dans les anciens locaux de la Trésorerie à GOUZON.

Monsieur le Président explique que la Préfecture organisera deux campagnes de labellisation en 2022.

Afin de créer cette structure permettant d'accompagner les usagers dans leurs démarches, il convient que Creuse Confluence dépose un dossier auprès de la Préfecture, au plus tard le 25 juin 2022. Ce dernier sera instruit par les services de l'ANCT pour bénéficier d'une labellisation en septembre 2022.

2 agents à 24h00/s sur 5 jours ouvrables chacun sont nécessaires pour le bon fonctionnement du service.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le projet intercommunal de création d'une structure « France Services » sur la commune de GOUZON dans les anciens locaux de la Trésorerie,
- Autorise le Président ou son représentant à déposer un dossier auprès de la Préfecture et à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2022

Syndicat Est Creuse Développement – Versement de la cotisation pour l'année 2022

Monsieur le Président rappelle qu'une convention définissant l'objet et les modalités de versement d'une cotisation de la Communauté de Communes Creuse Confluence au Syndicat Est Creuse Développement a été approuvée par délibération n°2020/04 en date du 04 mars 2020.

Il précise que l'EPCI doit verser annuellement une cotisation à ce syndicat pour assurer le fonctionnement et la mise en œuvre des actions conformément à la mission de développement local qui lui est confiée. Il fait savoir que pour l'année 2022, le montant total de la cotisation s'élève à 75 838,50 € TTC (4,50 € x 16 853 habitants). Le coût par habitant est identique à celui de 2020.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le versement de la cotisation d'un montant de 75 838,50 € TTC pour l'année 2022,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ